

ALGERIE

LZAYER TILELLIT الجزائر الحرة

FEVRIER 1988

n° 10

FORUM DU LIBRE DEBAT

PRIX : 10 FRANCS

Journal fondé par Ali Mecili

Directeur de la publication : Youcef Djedra

L'HEURE DE VERITE QUE SONT LES CHEFS D'ETAT ARABES DEVENUS ?

Le phénomène prodigieux qui se développe depuis un trimestre dans les territoires occupés de Gaza, de Cisjordanie et de Jérusalem rappelle que seuls sont vaincus ceux qui veulent l'être. Les images de gavroches matraqués, estropiés, voire assassinés dans le style colonial, frappent chaque jour de plein fouet l'opinion internationale. Le monde découvre que le problème palestinien est irréductible au leitmotiv de « groupes terroristes à la solde des gouvernements arabes ». La « révolution des pierres » démontre le caractère incontournable du fait national palestinien.

Dans les grandes équations de l'histoire, l'inconnue n'est jamais le néant. C'est bien le cas des deux dernières générations de Palestiniens forcés au mutisme dans ces ghettos appelés camps de réfugiés, mais travaillées par un courant de maturation profonde.

A l'écoute de la machine de guerre israélienne, de l'intégrisme sioniste et de la guéguerre non stop menée par les dirigeants arabes contre la volonté des patriotes palestiniens de préserver le caractère autonome et démocratique de leur centrale, les masses palestiniennes ont compris l'impasse historique dans laquelle leur identité et leurs aspirations sont engagées.

Les manifestations lancées en décembre 1987 rappellent, par leur spontanéité et leur maturité politique, celles de décembre 1960 dans les grandes villes algériennes. Ces deux phénomènes spectaculaires, pour s'être déroulés en dehors des deux établissements extérieurs correspondants - FLN/OLP -, n'en sont pas moins des étapes stratégiques décisives.

Les manifestations de décembre 1960 ont constitué un tournant dans le processus qui a conduit à la négociation et à l'indépendance de l'Algérie. Tout comme le GRPA dans la rue algérienne, l'OLP vient d'être plébiscité par cette levée en masse pacifique.

Les dirigeants de l'OLP ont, aujourd'hui, le pouvoir légitime de s'imposer comme interlocuteur pour la convocation d'une conférence internationale en vue du règlement du problème palestinien.

Les moments les plus dramatiques de l'histoire ont légué des grands mouvements de générosité, d'équité et de solidarité. L'histoire dira que, face à l'oppression, la répression et la soldatesque israéliennes, l'ensemble des gouvernements arabes observe une politique de laisser-aller scandaleuse. L'ancien Front du refus englobe-t-il désormais l'ensemble des Etats arabes, non pas cette fois contre Israël mais pour laisser étouffer les Palestiniens ?

Ils assument de lourdes responsabilités ; il n'est pas éton-

nant que si les vingt gouvernements arabes avaient rappelé - hypothèse d'école - leurs ambassadeurs respectifs à Washington pour consultation à la suite veto américain au Conseil de sécurité, les courants favorables à la paix en seraient renforcés.

Les Etats arabes veulent-ils vraiment d'une conférence internationale pour la paix en Palestine ? En d'autres termes plus fondamentaux, n'ont-ils pas peur, avant tout et surtout, de l'émergence d'un Etat palestinien démocratique ?



Rencontre intermaghrébine à Tunis.

Qu'est-ce qui fait courir Chadli ?

Service national :
de plus en plus de réfractaires

SOMMAIRE

CHRONOLOGIE

Janvier en Algérie

IMA : Beaubourg oriental ?
page 2

POLITIQUE

Aux idéocrates,
la nomenklatura
reconnaissante
page 3

SOCIETE

Service national
page 4

DROITS DE L'HOMME

Camus et le bicentenaire
de la Déclaration des droits
de l'homme
page 5

ECONOMIE

Agriculture :
heurts et malheurs
d'un secteur abandonné
La loi de finance 1988 :
« la hausse ou la... bes »
La dette du tiers monde :
faits et méfaits
pages 6, 7

MEMOIRE

A propos de son livre :
interview de René Gallissot
Métro Charonne :
on descend !
pages 8, 9

INTERNATIONAL

Qu'est-ce qui fait
courir Chadli ?
Cisjordanie-Gaza :
la révolution des pierres
Téhéran : 3 jours
pour balayer la monarchie
pages 10, 11

IMMIGRATION

Le poids des mots,
le choc des assassinats
Le retour des Iraniens
Foyers d'immigrés,
foyers d'exclus
Les « sages »
ont rendu leur copie
pages 12, 13

CULTURE

Colloque à l'IMA
La fête des fleurs :
une tradition plurimillénaire
Publications berbères
pages 14, 15

SPORTS

Football : le « kaiser » Madjer
Brèves
page 16

M 2335 - 10 - 10,00 F



JANVIER EN ALGERIE

2 : Retour des enfants de couples mixtes séparés à Alger après une dizaine de jours passés en France avec leurs mères.

Un tragique accident de la circulation est survenu à 10 km de Sidi-Ladyel (wilaya de Setif) ; bilan : trente morts et dix-neuf blessés.

3 : Tenue de la deuxième session du conseil national du Syndicat de l'information.

4 : Installation par Kasdi Merbah du Comité national de réorganisation des domaines agricoles du secteur public.

Entretiens Messadia-Hawatmeh sur la situation dans les camps palestiniens.

5 : Dans le cadre de l'application de la loi de finances de 1988, il est procédé à la création de magasins sous douanes dans les complexes, hôtels touristiques, ports, etc. dont les marchandises d'origine étrangère et nationale pourraient être acquises en devises ; ainsi qu'à de nombreuses augmentations de prix.

5 : Décès du colonel de l'ALN Si Saïd, dit Virouche, de son vrai nom Mouhend-Ameziane Yazourene, militant du PPA-MTL, maquisard de la première heure. Membre du dernier CNRA, ses voix (la sienne plus celle de la wilaya III-Kabylie, par procuration) ont été décisives pour la victoire de Ben Bella contre le GPRA.

6 : Chadli reçoit 2 dirigeants palestiniens, Y. Arafat et Hawatmeh.

Ouverture de la quatrième session du conseil de l'UNPA : bilan de 1987 et perspectives pour 1988 et les profondes mutations que vit l'agriculture en Algérie.

8 : Arrivée à Alger de Jacques Delors : rapports CEE-Algérie.

9 : Monsieur El-Hadi Khediri a procédé à l'installation du Comité de mise en œuvre de l'autonomie des entreprises.

13 : Ouverture des travaux de la quatrième session du conseil national de l'UGTA : monsieur Messadia a rendu hommage au rôle joué par le syndicat dans les mobilisations et la mise en application des nouvelles orientations politiques.

14 : L'ambassade d'Algérie et l'Amicale des Algériens en Europe poursuivent en justice pour diffamation *Actuel* et *le Canard enchaîné* ; verdict le 12 février.

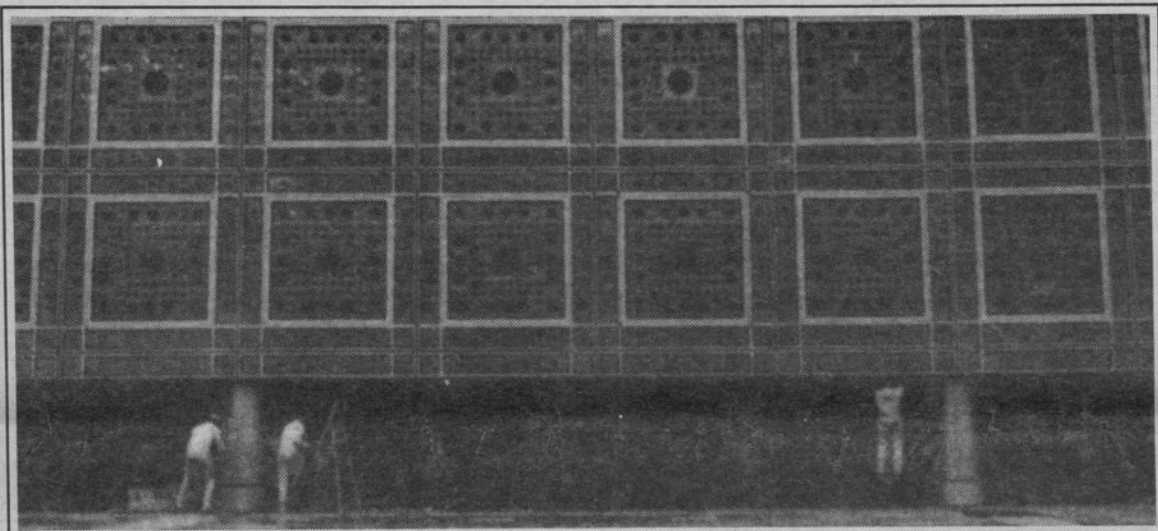
22 : Tenue de la quatrième session du conseil national de l'ONFA : Messadia déclare à l'ouverture que « la priorité est à la rentabilité ».

27 : Décès de Mohamed Teguaia, à l'âge de soixante et un ans, historien. Membre du PCA, il devint maquisard de l'ALN en Wilaya IV. En 1981, il publie un livre sur le maquis algérien intitulé *l'Algérie en guerre* aux éditions de l'OPU.

31 : Mort de Ahmed Draïa, ambassadeur d'Algérie à Lisbonne. Draïa était membre du Conseil de la révolution issu du coup d'Etat du 19 juin 1965. Il a joué un rôle important dans la déposition de Ben Bella en tant que chef des compagnies nationales de sécurité (CNS). Depuis, il est devenu l'un des hommes les plus influents. Considéré comme l'un des barons du « boumédiennisme », sa disgrâce relative est intervenue au lendemain de l'accession de Chadli au pouvoir.

Mehdi HAMMOUCHE

BREVES... BREVES... BREVES... BREVES...



L'IMA, le nouveau Beaubourg oriental ?

IMA : Beaubourg oriental ?

La France est le pays d'Europe qui a la plus nombreuse communauté originaire des pays arabes. C'est à Paris que se trouve la plus grande concentration humaine culturelle et sociale d'immigrés maghrébins et proches-orientaux.

L'IMA, inauguré le 30 novembre 1987 par le président de la République, s'est vu assigné la vaste ambition de « faciliter l'accès à la culture arabe ».

Le projet paraît séduisant lorsqu'on sait qu'à l'université on sous-estime volontiers les philosophes et écrivains de ce qu'on appelle le « monde islamique ». La relativisation de l'apport arabo-berbère à la civilisation moderne conforte ceux qui estiment que l'horizon culturel de l'immigré se limite au « gourbi » et au « couscous ».

C'est ainsi que le recul des études arabes en France se combine avec les contraintes financières des publications sur le Maghreb et l'Orient et que le gouvernement, qui s'associe à l'ouverture de l'IMA, a supprimé en 1986 les subventions allouées à la revue *Grand Maghreb*.

De reports de date en conflits innombrables sur un arrière fond de querelles politiques où la culture a eu du mal à retrouver

ses petits, l'IMA a connu une naissance difficile.

Un parcours mouvementé

La Ligue arabe a cofinancé pour moitié le projet, mais il semble que les contributions des pays arabes ont du mal à alimenter ce « Beaubourg » oriental, comme se plaît à le qualifier la presse.

Il faut souligner que, avant l'inauguration officielle, l'IMA avait déjà cinq ans de fonctionnement et avait déjà à son actif l'organisation d'expositions plastiques sur « Langue et civilisation arabes », l'édition d'actes de colloques et d'œuvres littéraires ainsi que la réalisation d'émissions radiophoniques.

La culture pour qui ?

Lors de l'inauguration, les banalités d'usage sur la « compréhension mutuelle » entre les peuples émaillaient les discours. Comme si cette vitrine culturelle avait apaisé toutes les tensions, y compris celles internes au monde arabe. Ces discours peuvent-ils faire oublier l'existence

des cultures dites « minoritaires », berbère, kurde et autres ?

Pour ne prendre qu'un exemple, celui de l'Algérie, dont l'arabe est la langue officielle, on connaît les interdits qui frappent la culture et la langue berbères. De manière générale, la connaissance et le savoir sont le privilège des élites, de celles-là mêmes qui ont contribué à la naissance de l'IMA.

La population est bien souvent le *Fils du pauvre*, pour reprendre le titre du livre de Mouloud Ferraoun, de la culturalité, alors on magnifie à l'étranger la richesse du « monde musulman ». On peut donc à juste titre s'interroger sur la capacité de l'IMA à surmonter ses contradictions.

Les rapports inter-Etats ne pourront jamais suffire à l'élévation du niveau culturel des masses. C'est à juste titre que Tahar Ben Jelloun fait remarquer, avec d'autres intellectuels et artistes maghrébins, que la tutelle de la Ligue arabe et de la France ne peuvent qu'étouffer les activités culturelles.

L'édifice remarquable au niveau architectural que constitue l'IMA risque d'être le réceptacle des bonnes consciences, un musée sans réelle vitalité.

Mohand LAACHEB

INFORMATION, MEDIAS

Radio Berbère-Tiwizi

Emissions tous les jours, de 19 h 30 à l'aube, sur 94,4 MHz BP 96, 75961 Paris CEDEX 20. Tél : 40 24 04 56

Sélection :

Lundi	20 h 00 littérature berbère orale et écrite (en français)
	21 h 30 architecture et urbanisme berbères (français)
Mardi	19 h 45 émission enfantine (bilingue)
	21 h 00 dédicaces de chansons
Mercredi	20 h 00 cinéma (en français)
	21 h 00 magazine hebdo (français)
Jeudi	20 h 00 jeux (berbère)
	21 h 30 un soir, un artiste (berbère)
	23 h 00 hier et aujourd'hui (bilingue)
Vendredi	19 h 30 contes et poésies (berbère)
	20 h 30 art, culture, jeux (bilingue)
	23 h 00 regard sur la tradition berbère (bilingue)
Samedi	20 h 00 paroles de femmes (bilingue)
Dimanche	19 h 30 magazine hebdo, sports (bilingue)
	20 h 00 dossier de la semaine (français)
	22 h 00 théâtre berbère (berbère).

RECTIFICATIFS

Une erreur de montage s'est glissée dans l'interview de M. Manchaoui (*Libre Algérie* n° 8, décembre 1987, page 9). A la place des deux derniers paragraphes de l'interview : « Depuis les années soixante dix... », il fallait lire :

Depuis 1970, malgré la répression permanente, le PPA continue à maintenir des sections, notamment dans le Sud-Algérois, le Constantinois, la Kabylie, l'Algérois et la région de Tlemcen.

En 1982, j'ai parcouru ces régions pendant un mois et demi, en tenant partout des réunions organiquement et politiquement.

Nous militons pour créer une véritable organisation en Algérie et en France. Et aussi pour un large regroupement de toutes les forces de l'opposition.

Libre Algérie — Comment vous situez-vous par rapport à l'Appel de Londres ?

M. Manchaoui — L'Appel de Londres est venu apporter une justification à l'initiative de Messali, au lendemain de l'indépendance, en appelant à un rassemblement de tous les opposants algériens. Nous avons donc approuvé l'accord de Londres et proposé à Ben Bella et à Aït Ahmed des discussions et des actions communes pour créer un vrai rassemblement.

Ben Bella a été le premier à aller dès sa libération sur la tombe de Messali. Cette position avait mis en cause tout ce qui a été dit et fait contre Messali et son parti durant la révolution. Et Aït Ahmed, je l'ai connu au sein du parti en janvier 1946. Puis nous avons milité ensemble et siége au sein de tous les comités centraux qui ont suivi le congrès de 1947. Je considère qu'il peut apporter beaucoup à un rassemblement pour délivrer le peuple algérien de la dictature.

Toujours membre d'un PPA rajeuni par ses nouveaux militants et cadres et enraciné en Algérie, très attentif à la situation qui se développe dans mon pays, je reste à soixante-dix ans très confiant en l'avenir.

Propos recueillis par Youcef DJEDRA

Une autre erreur s'est glissée dans le titre de l'article de Hocine Aït Ahmed, cette fois dans le précédent numéro de *Libre Algérie* ; il fallait lire « L'état de la nation, Fanon : la nation dans tous ses états ».

Enfin, nous avons omis de signaler que le rapport 1987 d'Amnesty International, dont nous avons publié le chapitre concernant l'Algérie, était publié aux éditions La Découverte, AEF, 288 pages, 77 F.

AUX IDEOCRATES LA NOMENKLATURA RECONNAISSANTE



Le pouvoir a procédé, courant décembre, à des remises de prix aux hommes de culture. Cette innovation en la matière marque une nouvelle orientation beaucoup plus subtile. A la période de silence forcé, peut succéder le temps de la récupération. Mais ce chant des sirènes peut-il exercer quelque néfaste influence sur les vrais intellectuels ? Ou encore masquer l'état de délabrement de la création culturelle ?

La nomenclatura, Chadli en tête, a décidé une autre tactique pour amadouer les intellectuels si ce n'est une nouvelle manière de renforcer sa cohorte d'« idéocrates ». En effet, excepté quelques personnalités presque toujours en rupture de ban avec le système officiel, tous les autres sont des gens du sérail et, partant, ne peuvent même pas prétendre au vocable « d'hommes de culture » ! La liste des « heureux

élus » est éclairante à ce sujet. Les titres officiels des uns et des autres ne trompent pas. Et leur position politique encore moins. Pour mieux faire passer la pilule, on a pas omis de nommer quelques hommes, qui, courageusement, n'ont pas hésité à dénoncer l'étouffement culturel de la nation et l'humiliante condition morale et politique de l'intellectuel, privé de la liberté d'expression. Kateb Yacine et Mouloud Mam-

meri font partie de ceux là. D'autres, en termes voilés — littéraires ou philosophiques — ont essayé tant bien que mal d'attirer l'attention sur le danger de l'assèchement de la pensée dès lors que le politique, et à fortiori le parti unique, se mêle de la gestion du culturel. Ces gens-là, le plus souvent, essaient de contourner cet obstacle en publiant leurs livres à l'étranger. Ils sont légion dans ce cas. On doute d'ailleurs qu'ils aient fait la haie devant le Gotha bureaucratique, venu à grand renfort, pour la remise des prix au Palais de la culture. En effet, pas moins d'une dizaine de personnes du pouvoir ont tenu à participer à cette cérémonie de dupes. Il y avait, Mohamed Cherrif Mesaadia, Bachir Rouis, Boualem Baki, Mouloud Kassim Naït Belkacem, Abdelkrim Souici, Boualem Bessaïeh, Le général Larbi Si-Lahcène, Aboubaker Belkaïd, Mostefa Benamar et Belkacem Abdelaoui. C'est dire l'importance qu'attache le pouvoir à être sécurisé sur un flanc qui, s'il joue normalement son rôle en tant qu'aiguilleur de la société civile, est un casse-tête permanent pour les apprentis jdanovistes.

Evaluation arbitraire

Le délecteux dans cette affaire se situe au niveau du jury. Quelle est sa fonction officielle ? De qui se compose-t-il ? On est dans le brouillard épais. La seule chose que l'on sait, — et elle est de taille ! — c'est que cette équipe est nommée par les soins du pouvoir, composée de dignitaires du régime. A ce titre est-elle compétente pour juger les hommes de lettres, d'art et du spectacle ? Assurément non ! Elle est disqualifiée d'avance, car on ne décrète pas la culture et, corrélativement, ceux qui doivent lui donner esprit et âme. Décidément, on arrête pas le ridicule. Si maintenant,

on se laisse aller à cette logique, regardons de près et l'on voit tout de suite l'arbitraire de cette mascarade. Mohamed Ali Amar, le chef de l'Amicale des Algériens en France est honoré pour un ou des romans que le public, aussi initié que possible, n'a pas encore lu. On aurait pu mieux s'y prendre. Par exemple, le féliciter pour l'ensemble de ses éditoriaux et billets dans la revue dont il est le directeur de publication. A ce titre, il est méritant car il a compris au moins que l'ancienne formule du journal n'était pas de nature à satisfaire un lectorat introuvable. La façade neuve qu'il a donné à *Actualité de l'émigration* l'a rappelé au bon souvenir de ses pairs apparatchiks. Ça

nomme des gens hors ou critiques du système ne trompe pas. On a besoin désespérément de crédibilité. Ainsi l'on a décerné un prix en histoire à Mohamed Harbi (voir *Libre Algérie* n° 9) alors que ses livres sont interdits au pays. Sa réponse cinglante démonte le piège tendu par le régime et par là même démontre le danger de ce procédé grotesque. La remarque de fond qu'amène cette opération de charme est sans conteste une tentative de récupération d'un milieu qui peut accompagner la lente poussée de la société civile à plus de liberté.

Certes tous ceux qui sont récompensés sont pour la plupart des hommes du régime. Mais sait-on

INFORMATION

DIPLOME D'ENCOURAGEMENT

- Fatiha Akeb
- Turkia Dib
- Amar Benyounes
- Salim Kallala
- Abdelhamid Chaïbi
- Saïda Boukatoucha (Nouara)
- Tahar Bertal
- Ahmed Benalou
- Larbi Oussedik
- Dahbia Yacéf
- Mohamed Boudouda
- Rachid Boumediène
- Mohamed Salah
- Djamel Benzaghrou
- Sadek Bouguettaya
- Chérif Anane
- Abdelkader Bouteïba
- Mohamed Ouaitia
- Fatma-Zohra Ismail
- Rabah Boumahrez
- Ali Gheras

- Zahia Benarrous
- Bouats Ben Chenouf
- Mouatez Bellah Djillali
- Ahmed Benyacoub
- Mahfoud Belhafri
- Belkacem Djaballah
- Mohamed Saoudi
- Ahmed Bourboune
- Zineb El Mili
- Djouneidi Kalache
- Mustapha Soltani
- Kheirdine Ameyar
- Mohamed Bouazzara
- Mustapha H'Missi
- Tayeb Belghiche
- Omar Fellahi
- Miloud Chorfi
- Mohamed Amine Hamoudi
- Abdelkrim Djaâd
- Brahim Derrî
- Laâbidi Sellagou
- Alla Eddine Rafik.

a dû faire pâlir de jalousie son alter-égo, Abdelkader Djeghloul, qui pourtant n'a pas démérité à ce point-là. Effectivement on l'a oublié. Lui qui ne manque pas une occasion pour semer la bonne parole de conférences en colloques. Le tout rapporté fidèlement par ses soins dans les colonnes du journal de l'amicale. Cela est d'autant plus rageant pour sa personne qu'il a produit plus que son chef. En effet, n'a-t-il pas écrit un livre sur la culture algérienne avec Mostefa Lacheraf et, dernièrement, en juin 1986, ses *Huit études sur l'Algérie*. Il y a, malheureusement, des valeurs hiérarchiques que l'on ne comprend pas. Peut-être Djeghloul, en faisant l'enquête sur cette omission ou cet oubli nous éclairera de sa lanterne. Il y a, par contre, des cas qui ne nous étonnent guère. Rachid Mimouni, qui a manqué de peu la consécration internationale grâce au *Fleuve détourné*, n'est pas cité. Sans doute la nomenclatura ne lui pardonne pas sa liberté de parole qui tranche avec la cacophonie ambiante. D'autres encore, tels Jean el Mouhoub Amrouche, Nabile Fares, ne sont pas à l'honneur parce qu'ils s'intéressent à une culture berbère qu'on veut à tout prix nier. Dans la même veine, on peut citer, en linguistique, Salem Chaker. Mais ces gens là ont-ils besoin d'être reconnus par un comité de bureaucrates ? Leurs travaux et œuvres parlent d'eux-mêmes.

jamais ? Il faut baliser et, pour ainsi dire, renforcer la servilité de certains d'entre eux. Du reste, la restructuration économique a besoin de rénovation culturelle. Et une bouffée d'oxygène artificielle ne fait pas de mal. Au contraire, ça aide à brouiller les pistes et les cartes.

Un despotisme tutélaire

Cette campagne à l'adresse des milieux « intellectuels », de plus en plus ouverts à la réalité du terrain, n'augure pas un changement de nature dans le rapport entre le créateur et le pouvoir. Elle appelle une mutation qualitative, dont l'objectif demeure le même : la soumission de la pensée, donc l'annihilation de la conscience. On passe de la phase du despotisme éclairé, cher à quelques clercs « progressistes », au despotisme tutélaire. La culture reste du domaine exclusif du système et entend la dicter comme il veut. L'embrigadement des troupes du Raï, genre musical peu conformiste à l'égard des mœurs, par un colonel (Snoussi) montre à cet égard la vigilance du régime dans ce domaine. Ce qui fera dire à un écrivain algérien « non élu » que ce savoir-faire « made in Chadli » ressemble à la colonélisation de la culture.

L'on peut pronostiquer, d'ores et déjà, que cette option est vouée à l'échec, car, partout à travers le monde il n'y a nul exemple convaincant de culture dictée. Quand bien même peut-on faire illusion par des distributions de titres.

Tewfik MELLOUL

Liste des hommes de culture honorés

ARTS ET LETTRES :

DIPLOME DU MERITE
DECERNE A TITRE POSTHUME :
Moufidi Zakaria, Mohamed Laid El-Khalifa, Malek Haddad, Malek Bennabi, Bachir Ibrahim, Mohamed Messaïf, Ahmed Redha Houhou, Rabi' Bouchama, Abde.krim Laggoun, Lamine Lamoudi, Mohamed Laded Djilali, Mouloud Feraoun, Ali Benhala.

LITTÉRATURE :

Abdellah Rekibi, Salah Kharfi, Boualem Bessaïh, Abdelmalek Mourad, Mohamed Nacer, Abderrachid Mostefal.

POLITIQUE

ET INFORMATION :
Ahmed Taleb Ibrahim, Mostefa Lacheraf.

ETUDES PHILOSOPHIQUES,

SCIENCES ISLAMIQUES

ET DE L'INFORMATION :
Amar Talbi, Abdellah Cheriet, Mohamed Salah Seddik, Ahmed Hamani, Abdelmadjid Meziane, Abdelkader Yadjouri, Mohamed Kheireddine.

LINGUISTIQUE :

Moussa Ahmed Nouirat.

ETUDES JURIDIQUES

ET ADMINISTRATIVES :

Mohamed Bedjaout.
NOUVELLES, ROMAN
ET THEATRE ECRIT :

ROMAN :

Abdelhamid Benhadouga, Mohamed Dib, Rachid Boudjedra,

Tahar Ouattar, Kateb Yacine, Merzak Bagtache, Assia Djébbar.

NOUVELLE :

Aboulaid Doudou ; Mohamed Salah Harzallah ; Mouloud Achour.

POESIE

Mohamed Belkacem Khamar, Ahmed Hamdi ; Abdelali Rezagul ; Mohamed Bouzidi ; Mustapha Ghomari ; Mohamed Lakhdar Saihi.

DIPLOME D'HONNEUR DEGERNE

A TITRE POSTHUME :
Mustapha Benrahmoun ; Harnaoui Hali ; Aza Abdelkader ; Jean Senac ; Anna Greki.

ECONOMIE :

Abdellatif Benachenhou ; Lakhdar Ben Hocine ; Hamid Temmar ; Hassan Belkacem Bahloul ; Cherif Hadj Slimane.

LITTÉRATURE :

Othmane Saadi ; Djouneidi Khalifa ; Bachir Khaldoun ; Larbi Dahou.

ETUDES PHILOSOPHIQUES ET ISLAMIQUES :

Mohamed Salah Ramdane ; Mohamed Tayeb Alaoui ; Ahmed Aroua ; Cheikh Bouamrane.

ETUDES PEDAGOGIQUES ET SOCIALES :

Mohamed Souaïdi ; Abdelghani Megherbi ; Abdelkader Boualga ; Nadhir Maarouf ; Tourki Rabbah ; Mohamed Larbi Ould-Khelifa.

LINGUISTIQUE :

Mohamed Seghir Benani ; Abderrahmane Hadj Salah.

ROMAN :

Laaradj Ouassini ; Mohamed Ali Ammar ; Mouloud Ameri ; Tahar Djaout ; Khellal Djillali.

BIBLIOTHEQUE :

Mahmoud Bouayad.

NOUVELLE :

Ahmed Menour ; amlne Zouaoui ; Laadi Flici ; Habib Sayah ; Mustapha Fassi ; Amar Islil ; Mustapha Nettour ; Amar Belahcène ; Allaoua Boudjadi ; Laid Benarous ; Hafnaoui Zafer ; Kada Boutarène.

POESIE :

Slimane Djouadi ; Djamel Amrani ; Zineb Laaredj ; Mohamed Benregtane ; Hamri Bahri ; Ahmed Maache ; Youcef Sebti ; Mohamed Lahcène Akilal ; Omar Azradj ; Mohamed Lakhdar ; Abdelkader Salhi.

TRADUCTION :

Hanafi Benaïssa ; Tahar Bouchouchi.

ETUDES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES :

Amar Bouhouche ; Ahmed Mahiou ; Amar Ouabdi ; Abdelaziz Saad ; Mouloud Hamrouche ; Djoudi Lakhdar Boutamine.

La suite de ces listes paraîtra dans nos prochaines éditions.

(A SUIVRE)

Une tentative de récupération maladroite

Bien huilée la machine a quand même des ratés. Le fait que l'on

SERVICE NATIONAL

De plus en plus de réfractaires

Par une note du 15 juin 1987, le ministère de la Défense nationale invite les jeunes en situation irrégulière vis-à-vis du service national à se présenter aux consulats de leur lieu de résidence ou à la Direction du service national au ministère de la Défense en Algérie, pour ceux qui ont fait des études supérieures et ont plus de vingt-sept ans. Il est précisé que tous les cas seront entendus et examinés par la commission nationale et que les requêtes et les doléances de chacun pourront être déposées (demande de sursis, de dispense, etc.).

Cette marque de bonne volonté et cette soudaine clémence laissent rêveur et perplexe. Jusqu'ici le ministère de la Défense s'était toujours illustré par une ferme intransigeance, notamment en matière de service militaire. Pourquoi alors cette volte-face et ce brusque changement de ton et de comportement empreint de modération ? Est-il subitement devenu sensible aux problèmes de la jeunesse. Serait-ce une réaction dictée par le bon sens et le souci d'être plus près des aspirations des jeunes ?

Un malaise persistant

En fait, cette nouvelle attitude du pouvoir est dictée par la situation présente et consiste à déminer le terrain, tant les années à venir risquent d'être explosives. En dépit des apparences, il ne s'agit pas d'une marque de générosité quelconque mais davantage d'un moyen de se prémunir contre toute agitation en retardant l'expression d'un malaise persistant qui se développe au sein de la jeunesse, de plus en plus réticente à l'idée de passer deux longues années de service national alors qu'ils sont les premiers atteints par un chômage qui prend des proportions alarmantes et qu'ils ont donc de plus en plus de mal à trouver un emploi une fois leurs obligations militaires effectuées. D'autant plus que tous sont unanimes pour considérer que deux années passées à « se rouler les pouces » et à attendre la quille, c'est trop, notamment pour ceux d'entre eux qui ont dépassé vingt-cinq ans et qui sont déjà entrés dans la vie active. Ainsi pour Kamel, trente-deux ans, comptable dans une société d'expertise parisienne, le service national lui pose un véritable cas de conscience : « A mon âge, faire l'armée est vraiment problématique. Pensez-vous que mon patron m'attendra gentiment pendant deux ans ? Quand on connaît les difficultés actuelles pour trouver un emploi, celui qui en a un s'y accroche de son mieux. Partir deux ans, c'est s'exposer à re-



Service national : un malaise persistant...

commencer à zéro sa petite vie que l'on a patiemment et difficilement construit. Et puis, je me vois mal en train de faire le parcours du combattant avec des jeunots de vingt ans. »

Pour Mustapha, trente-cinq ans, cadre dans une société d'informatique, la situation est encore plus dramatique : « J'ai une femme et deux enfants ; partir pour deux ans est une décision difficile à prendre. Qui s'occupera de ma famille durant le temps de mon service ? Deux ans, c'est long, et pour mon travail c'est un problème... En plus, on perd trop de temps à ne rien faire... »

Kader, trente-sept ans, lui, a fait l'armée ; mais il partage les sentiments de Kamel et Mustapha et n'en garde pas de très bons souvenirs. Il nous raconte ses déboires : « En 1980, je reçois un télégramme m'annonçant le décès de mon père. Je me rends précipitamment à Alger. Dès ma descente d'avion, je me fais littéralement cueillir à la sortie de la douane et conduire à la gendarmerie de Dar-El-Beida. J'y ai passé la nuit sur un banc. Malgré mes supplications, le gendarme refusa de me laisser partir pour voir une dernière fois mon défunt père. Le lendemain, on me conduisit au ministère de la Défense où l'on me donna un ordre

d'incorporation immédiate pour Blida. L'après-midi même, je me retrouvais à la caserne... Trois mois après, je fus affecté à Alger et là, pendant deux ans, je servis de professeur pour les enfants du commandant, de chauffeur et de secrétaire à l'occasion. »

Cette mésaventure de Kader serait risible si elle n'était pas dramatique. Elle est le lot quotidien de nombreux jeunes qui décident de rentrer au pays et qui se retrouvent à la caserne sans explication, parfois parce qu'un certificat de scolarité n'est pas arrivé, ce qui vaut à l'infortuné un cas d'insoumission.

Le service national dévie de sa vocation

A l'origine, le service national, institué quelques années après l'indépendance (1969), avait un but social et économique : faire participer la jeunesse à l'effort de construction du jeune Etat algérien*. Présentée comme le fer de lance de la révolution, elle avait donc un rôle d'avant-garde à jouer. C'est ainsi que les jeunes du service national participèrent à d'importantes réalisations à travers différents secteurs de la vie nationale : construction du barrage vert, de la transaharienne,

contribution à l'effort d'alphabétisation. Des médecins fraîchement diplômés seront envoyés à travers tout le pays. Les « bidasses », eux, sont employés à des tâches de secrétariat, quand ils ne sont pas utilisés pour les besoins « privés » d'un officier (chauffeur de la famille, coursier, enseignant...). Très vite, le pouvoir militaire a vu là une main d'œuvre à moindre frais, et le travail de l'« appelé » débordera le cadre de sa vocation originelle. De plus en plus souvent, l'armée s'attachera les services de ces derniers en dehors du cadre légal. Dans la catégorie, les universitaires sont les plus prisés. On les trouve à différents postes administratifs (sans pouvoir décisionnaire, bien sûr) et partout où l'armée n'arrive pas à assumer ses tâches par ses propres moyens. Les offres d'emploi et les incitations à embrasser la carrière militaire ne suscitant pas outre mesure des vocations (malgré les multiples avantages que procure l'uniforme) auprès des jeunes, il ne reste plus qu'à puiser dans les contingents d'appelés qui stationnent régulièrement devant les casernes.

Si, depuis deux ou trois années, le régime a mis la pédale douce au niveau de l'incorporation des jeunes conscrits — les casernes sont pleines et les mesures d'austérité et de récession qui touchent aussi l'armée obligent le pouvoir à limiter les effectifs — les étudiants, eux (même ceux âgés de plus de trente ans), ne sont pas touchés par ces mesures. Le pouvoir continue les incorporations d'office pour répondre aux multiples besoins de l'ANP. Même les handicapés et les malades n'échappent pas à cette « boulimie » de cadres indispensables au fonctionnement de l'armée en disgrâce au sein de la jeunesse. C'est la seule solution qu'a trouvée le régime pour mettre fin à la fuite des cerveaux, un mouvement général qui s'explique davantage comme un refus de l'arbitraire plutôt que comme l'appât du gain à l'étranger comme il essaie de le présenter.

Face à de telles incertitudes, la note du ministère de la Défense n'est que poudre aux yeux et se présente plutôt comme un moyen (détourné) de remettre au pas une jeunesse réfractaire. D'ailleurs, beaucoup l'ont appris à leurs dépens en ayant cru au « libéralisme suspect » du pouvoir militaire. Croyant mettre fin à une situation douloureuse (beaucoup d'insoumis ou en situation irrégulière n'ont pu voir leur famille depuis des années) et convaincus de la bonne foi des responsables de l'armée, de nombreux jeunes (et moins jeunes, certains ayant plus de trente-cinq ans) se sont donc présentés devant la commission chargée de régler les cas litigieux, dans l'espoir de voir leur cas pris en considération. Cruelle désillusion pour la plupart d'entre eux, « coincés » subitement en Algérie et « envoyés » dare-dare « sous les drapeaux ». Le spectacle est parfois déchirant. Tel ce père de trois enfants, âgé de trente-six ans, qui pour toute réponse à sa requête se voit délivrer un ordre d'incorporation immédiate alors

qu'il sollicitait, dossier à l'appui, une dispense en tant que soutien de famille. Ce dernier piquera une véritable crise de nerfs à l'annonce du verdict, et on lui refusera même, malgré ses supplications, un sursis de quelques jours pour aller dire au-revoir à sa famille. L'un des membres de la commission lui a même adressé d'un air cynique : « On nous l'a déjà fait celle là... Tu passeras d'abord tes deux ans, tu iras voir ta famille après... Et puis tu goûteras un peu à la misère, ça te changera de ton exil doré. »

Pourtant, de nombreux privilégiés passent entre les mailles du filet. Les enfants de la « nomenklatura » ne connaissent pas ce genre de démêlés et sont loin de ces préoccupations, coulant des jours heureux dans les boîtes de Riad-El-Feth. Ils obtiennent, sans coup férir, la fameuse carte sans même se déplacer.

Corruption

Très souvent, l'homme en uniforme monnaie chèrement ses services. La carte de dispense (ou de réforme) atteint des sommes considérables (parfois cinquante mille francs, en plus en devises SVP) et est même devenue un commerce florissant. Devant l'ampleur du phénomène (plusieurs cas découverts à Alger), les autorités ont dû prendre des mesures. Ainsi, depuis peu, les membres de la commission sont désignés au dernier moment pour éviter les « interventions » ou les tentatives de corruption. Mais une telle réaction, si elle contribue à limiter les fraudes, ne met cependant pas fin à des pratiques devenues courantes en Algérie. Les passe-droits continueront car, comme à son habitude, au lieu de rechercher l'origine du mal le pouvoir adopte la politique de l'autruche.

Les jeunes ne sont pas contre le principe du service national ; leur refus s'explique davantage comme une réaction aux multiples injustices et à l'inégalité devant les obligations de chacun, lots quotidiens de l'Algérie d'aujourd'hui.

Les rumeurs persistantes selon lesquelles il est question de ramener le service national à un an et de le généraliser à l'ensemble des jeunes (afin justement d'éviter, en partie, les passe-droits) paraissent hautement improbables et sont plutôt destinées à calmer la grogne au sein de la jeunesse, lassée qu'on décide toujours pour elle et décidée à se prendre en charge (voir le mouvement au sein des universités).

Malgré tous ces rappels à l'ordre, le pouvoir continue la politique du pire et privilégie la « trique » plutôt que d'écouter la voix de la raison.

M. HOUARI

* « Le service national permet aux Algériens de participer pour deux années à l'ensemble des tâches d'éducation sur l'ensemble du territoire. (...) Il comporte donc une participation entière de tous les citoyens à toutes les tâches d'intérêt national, au fonctionnement des différents secteurs économiques et administratifs ainsi qu'aux besoins de la défense nationale. » (extrait de la Charte du service national)

DROITS DE L'HOMME

1789-1989 : CAMUS ET LE BICENTENAIRE DE LA DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME

Quel rapport entre Camus et le bicentenaire ? A moins d'être d'une manière ou d'une autre camusien sans le savoir, toutes celles et tous ceux qui luttent pour la défense et la promotion des droits de l'homme ont certainement croisé Camus, que ce soit sur la voie publique de l'action ou dans les cheminements intimes de la réflexion. Son œuvre n'est elle pas au cœur des débats fondamentaux sur l'éthique des droits de l'homme ? Elle constitue par ailleurs une source d'inspiration et d'incitation quant à la démarche quotidienne nécessaire pour combattre la tyrannie et la misère sociale.

Le retour aux sources à deux cents ans de distance, effectué sous le signe de l'Homme révolté, nous conduit par-delà la chronologie d'événements historiques glorieux — eux-mêmes du reste tributaires des révolutions anglaise et américaine et d'une longue évolution culturelle — à la genèse du premier mouvement qui a porté la devise « Liberté, égalité, fraternité ». Le but est de retrouver le jaillissement originel de la révolte de 1789 qui permet de rester fidèle aux idéaux entrevus dans cette intuition première. Ce qui importe à Camus, ce n'est pas les signes extérieurs de la révolte, de la vie, mais la révolte elle-même, la vie elle-même. (...)

Aujourd'hui, où les violations des droits de l'homme constituent la règle, où leur respect est l'exception, où la folie meurtrière devient routine, la pensée et la sensibilité camusiennes font revivre la flamme intime de cette réclamation ; l'homme révolté secoue et tonifie notre capacité de révolte devant les malheurs publics et la corruption des gouvernements. L'indifférence est une démission, le « je creuse mon trou donc je suis » est un signe de décadence. Camus est clair : « Je me révolte donc je suis. La souffrance est individuelle, mais à partir de ma révolte elle a conscience d'être collective. Elle est l'aventure de tous, je me révolte donc nous sommes. »

« La chute n'est possible que si l'homme hors de l'histoire s'y précipite. » Comment être « capable d'imaginer le salut » et dans le même temps « incapable de faire le saut » ? « Il suffit de se jeter à l'eau et sauver la jeune fille. »

Les droits de la personne humaine passent par le devoir d'être des personnes humaines. Camus met chacun devant ses responsabilités. Dans sa révolte, le « non » fervent est consubstantiel au « oui » tenace et lucide. Le refus et l'engagement (la négation et l'affirmation) sont deux mécanismes instantanés.

Rieux « vécut dans l'horreur une détermination inébranlable ». « J'ai décidé de refuser tout ce qui de près ou de loin, pour de bonnes ou de mauvaises raisons, fait mourir ou justifie que l'on fasse mourir. » Ainsi d'une part

« il ne veut pas être de ceux qui se taisent » — il y en a trop et si au moins, ils se taisent pour des raisons d'Etat, ils permettent aux autres « de témoigner pour les pestiférés » —, d'autre part et concomitamment, il faut parler, écrire, agir, s'engager, et le premier des engagements est celui que l'on prend avec soi-même. (...)

Avant tout, il nous exhorte à la lucidité, à la mesure, à avoir le sens du problème : « Il s'agit de refaire notre mentalité politique, cela signifie que nous devons préserver l'intelligence. Il n'y a pas de liberté sans intelligence. » Avec elle, nous pouvons comprendre qu'il ne faut « pas mettre au dessus de la vie humaine une idée abstraite même s'ils l'appellent Histoire (même si nous l'appelons Droits de l'Homme), à laquelle soumis d'avance ils décident de soumettre les autres ». Avec elle, nous choisissons d'abord de « guérir le mal de chaque jour » au lieu de l'utopie « révolutionnaire » qui prétend « guérir tous les maux présents et à venir ». Comme le héros de la Peste, « accomplir le geste immédiatement nécessaire ». (...)

« La lutte elle-même vers les sommets suffit à remplir un cœur d'homme. Il faut imaginer Sisyphe heureux. » Au demeurant « l'essentiel », comme dirait le médecin Rieux face à la peste, « n'est-il pas de faire son métier » : si les médecins de par le monde se mobilisaient de plus en plus nombreux à l'exemple de Médecins du monde et Médecins sans frontières, en tous lieux où catastrophes naturelles et conflits contre nature se passent dans le mépris total du droit humanitaire ? Si les journalistes cessaient de s'autocensurer dans but de garder ou de gagner des marchés, de garder ou de gagner les faveurs des gouvernements qui ne se maintiennent que par la force, la propagande et l'image de marque à l'extérieur. Camus arborer la censure car il n'admet pas que la politique l'emporte sur la morale, nous dirions sur les libertés d'opinion, d'information, d'expression. Il a su communiquer son émotion devant le spectacle des jeunes Kabyles disputant le contenu d'une poule à des chiens ; jamais dans sa carrière journalistique il n'a ménagé les tenants de la grosse colonisation, ceux qu'il appelle « ces plus anciens et ces plus insolents responsables du drame algérien ».

Il a bien fait son métier de journaliste, comme il a bien fait celui de résistant, de romancier et d'homme de théâtre ; il s'est plié à cette éthique qu'il a proclamé « d'une presse claire et virile au langage respectable et respectueux plutôt que l'humanité que de la médiocrité ». (...)

Si les femmes et les hommes révoltés par l'antisémitisme et le racisme, quels qu'ils soient, pouvaient emprunter à Camus la ferveur nécessaire pour se rassembler... « Même mes révoltes ont été éclairées par la lumière.

Elles furent presque toujours, je crois pouvoir le dire sans tricherie, des révoltes pour tous et pour que la vie de tous soit élevée dans la lumière. »

Je suis vraiment tenté de conclure sur cette belle citation, mais le sujet de l'exposé, plus que l'effet de la Méditerranée sur le Méditerranéen que je suis, en décide autrement.

Je n'ai pas la prétention de formuler un projet ou de faire un plan de bataille pour aborder le bicentenaire de la Déclaration des droits de l'homme. Il ne peut s'agir que de quelques points de repères éclairés par la pensée de Camus. Certes, comme il le dit lui-même, « la

blème du désarmement et de l'équilibre de la terreur ? A propos de la bombe d'Hiroshima dont le quarantième anniversaire a été célébré hier, Camus disait : « La civilisation mécanique vient de parvenir à son degré de sauvagerie. »

Comment ignorer la multiplication des dictatures comme relais à la structuration et au partage du monde entre les deux blocs ? Les problèmes vitaux posés par la sécurité juridique, politique, économique, sociale, linguistique à tous, à chacune et à chacun, ne peuvent être escamotés par la course aux armements et par les impératifs stratégiques, économiques et politi-

liberté n'est pas celle que prend le requin pour avaler la sardine. Le droit au pain, au logis, au savoir, au travail sont indissociables du droit de sûreté. Le droit à la différence, le droit au libre développement dont on parle tant aujourd'hui dans la perspective de l'extension des droits de l'homme sont identifiables dans la citation précédente : « C'est lui donner sa chance de justice qu'il est le suel à concevoir. »

« Pas de justice sans éthique de la justice », proclame Camus. Reconstruire l'idéal des droits de l'homme, dans le sens de leur réunification, réhabiliter la dignité de la personne humaine dans toutes ses dimensions, est



vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent », « l'avenir est la seule sorte de propriété que les maîtres concèdent aux esclaves ». Il ne faut pas oublier l'appréhension fondamentale qu'il nourrit à l'égard des lendemains qui chantent, du royaume des fins, des promesses faites, c'est-à-dire des forfaits accomplis au nom de Dieu, de l'histoire ou de la révolution.

Une analyse approfondie des causes qui secouent le monde dans tous les domaines civilisationnel, moral, politique, économique, institutionnel, monétaire, est nécessaire pour comprendre la tendance à l'universalisation des violations des droits de l'homme.

« J'exalte ma lucidité au milieu de ceux qui la nie. » Sisyphe se doit de connaître le rocher afin de mesurer ses efforts et d'apprécier ses chances de succès. Il n'est pas question d'envisager l'avenir dans des fuites en avant. Mais comment ignorer le pro-

ques de sécurité internationales auxquelles les deux superpuissances font appel pour imposer leur condominium à l'humanité.

Les droits de l'homme n'échappent pas à cette lutte d'influence. A des buts de propagande sinon de guerre froide, la superpuissance capitaliste se réclame du monde libre et privilégié en parole la démocratie, les droits civils et politiques. On sait ce qui se passe au Chili et au Salvador. La superpuissance communiste joue la carte des droits économiques et sociaux contre « les libertés formelles », contre « la démocratie bourgeoise ». Elle est censée pouvoir exhiber des bilans positifs en matière de niveau de vie des travailleurs, de leur libre adhésion au pouvoir. On sait ce qui se passe en Pologne. Le bilan est le même à Budapest, à Prague, sans oublier l'Erythée et l'Afghanistan. (...)

Proche des couches sociales exploitées par son origine et sa sensibilité, Camus sait que la

une démarche préalable à la protection et à la promotion des droits de l'homme à travers le monde sans exception de continents et de pays. (...)

Camus est européen, Camus est un démocrate. Lui qui a milité pour une Europe unie, contre les blocs serait certainement pour cette alternative à l'escalade de la terreur, de l'intolérance et de la misère. Les propos suivants sont prophétiques : « D'une certaine manière, affirmait-il, le sens de l'histoire n'est pas celui que l'on croit. Il est dans la lutte entre la création et l'inquisition. »

Dans l'ordre pan-étatique que nous vivons, les forces de l'inquisition semblent plus fortes parce que cohérentes et conséquentes. Mais il y a dans l'esprit de Bandung et la pensée de Camus, et dans les potentialités sociales et politiques de l'une et l'autre, ainsi que dans leurs conjugaisons, des forces d'espoir considérables. (...)

Hocine AIT AHMED

AGRICULTURE :

Heurts et malheurs d'un secteur abandonné

Première partie : un historique chaotique

Le net regain d'intérêt en faveur de l'agriculture en Algérie s'est concrétisé ces dernières années par une incontestable amélioration du niveau de la production. Un succès qu'il convient de tempérer à cause de la cherté des denrées alimentaires sur le marché et de la trop grande importation de l'étranger des produits de première nécessité.

La restructuration de l'agriculture entamée dans le sillage de la réforme globale de l'économie nationale — recours à la privatisation — hérite cependant d'une série de handicaps difficiles à surmonter d'autant plus que la paysannerie, principale concernée, n'est en rien consultée pour cette entreprise.

Eu égard à la participation et au rôle de la paysannerie dans la guerre de libération nationale, d'aucuns pensaient que l'agriculture algérienne allait connaître des jours fastes au lendemain de l'indépendance. Et tout d'abord, casser la logique du secteur agricole duale hérité du colonialisme. Il fallait vite déchanter. Si en 1963, le pouvoir à l'époque a loué l'autogestion « pierre angulaire du socialisme algérien », pour relancer le secteur agricole laissé vacant par le départ des grands colons, les résultats n'allaient pas suivre. Très vite les paysans ont été débordés dans leurs prérogatives par des bureaucrates aux pouvoirs politiques importants. L'un des maux de l'époque fut déjà le décollage entre le prix à la production et le prix à la consommation. C'était, en effet, le pouvoir qui fixait les prix et non les paysans. Cet énorme écart allait nourrir la spéculation, grossir les revenus de l'Etat par la fiscalité et permettre l'émergence de fortunes colossales. Dès cette époque, l'exode rural commençait à se manifester, signe d'un réel malaise dans l'agriculture.

Précarité des moyens techniques

En agriculture, les moyens mécaniques comptent énormément. L'Algérie, malheureusement méconnaît ce phénomène. Pire encore, les surplus, dégagés un certain temps dans ce secteur, ne sont pas restés au service de celui-ci. Le tout couronné par un bas niveau de formation agricole. Une seule école d'ingénieurs — Mostaganem — est créée pour d'énormes besoins en cadres. D'ailleurs, tous ceux qui sortent de cette école sont affectés à des tâches administratives. Les autres instituts technologiques de moindre niveau fourniront leurs premiers cadres bassement rémunérés dans les années soixante-dix. Pour la plupart rebuts du secondaire, se sont recyclés à contrecœur dans l'agriculture. Dès lors, l'agriculture traverse l'une des périodes les plus noires de son histoire.

Le secteur privé, dans ces conditions, ne fait que survivre. Il est tout à la fois désigné comme nuisible et ne bénéficie donc d'aucune source de finan-

cement. Les paysans du secteur socialiste ne feront pas mieux. Le dénuement matériel certes inférieur au privé, conjugué à l'embrigadement dont sont l'objet les paysans, confine ce secteur à la maintenance de l'appareil de production. En définitive, rien n'a changé fondamentalement dans l'occupation des sols.

Une politique des terres inadaptée

Les cultures herbacées occuperont les mêmes surfaces, les plantations continueront à vieillir sur les mêmes lieux. A la fin des années soixante-dix, de timides actions pour introduire les cultures industrielles ont tourné court. Cette option issue des milieux techniciens afin de réduire les sorties de devises pour l'achat du sucre, l'huile, le coton et le tabac... s'était faite dans la précipitation. L'inexistence de la spéculation sur ce terrain a, semble-t-il, déterminé, en fin de compte, l'abandon de cette orientation. Pour les mêmes raisons, la politique viticole a subi le même sort. Le vignoble déjà âgé au moment de l'indépendance, allait vieillir davantage. Les rendements diminuaient en raison ou non du renouvellement des plants. Il s'ensuivit une régression de la qualité du vin. Ainsi fallait-il subventionner, pendant toute une période, une activité normalement bénéficiaire. La campagne d'arrachage n'a pas manqué de susciter une propagande subtile contre le vignoble, étayée par un discours islamiste. En fait, le discours est destiné à cacher un grave revers économique. Le remplacement du vignoble par les céréales va éroder les coteaux. L'agriculture algérienne va donc connaître une baisse de l'emploi sans indemnisation, caractérisée par une intensification de plus en plus marquée.

Recomposition sociale par la révolution agraire

La révolution agraire lancée au début des années soixante-dix pour changer les rapports sociaux à la campagne poursuivait, entre autres objectifs, l'élimination de l'exode rural, mais aussi

le maintien des prélèvements antérieurs sur l'agriculture. Les terres domaniales — très pauvres — furent distribuées dans des fourchettes qui assuraient un revenu de subsistance. Plusieurs gros propriétaires terriens ont joué de leur entregent pour échapper à la nationalisation. Il s'est alors développé une corruption démesurée alors que la production agricole chutait gravement.

Il est apparu une recomposition de la base sociale du pouvoir, qui n'a plus besoin de la moyenne paysannerie pour sa stratégie de développement qui entre dans septième année. La bureaucratie des villes, principale bénéficiaire de cette nouvelle politique, désignait à la vindicte populaire les gros propriétaires terriens. Les étudiants volontaires, pour la plupart encadrés par le PAGES (Parti communiste toléré), participaient joyeusement à cette révolution introuvable.

Par ailleurs la révolution pastorale n'eut pas lieu ; le pouvoir l'a pourtant inscrit sur ses tablettes. Mais il allait vite y renoncer. En effet, il était inconcevable d'attribuer à des « bergers » les importantes rentes tirées de l'élevage chiffré à douze millions de têtes d'ovins et à un million de têtes de bovins. Des artifices juridiques ont été trouvés pour sauver la face.

Techniquement, le mouvement d'extension s'accélérait et les prix flambaient. La manne pétrolière compensait la baisse de la production en couvrant des importations massives. Elles étaient de 2 milliards de dinars en 1967, elles seront de 11 milliards de dinars en 1984.

Baisse des revenus agricoles

Cette politique menée tambour battant a porté un grave préjudice à la condition des paysans modestes. Les travailleurs de la terre verront la régression de leur niveau de vie se ralentir grâce à des subventions qui épongeaient les déficits des exploitations. A côté, la spéculation ne cessait de progresser et corrélativement, les grosses fortunes s'accumulaient.

Les petits paysans qui ne trouvaient pas leur compte dans

le secteur socialiste sont obligés de cumuler un emploi agricole (travailler leur lopin de terre) et un emploi extra-agricole dans le bâtiment ou quelque activité commerciale.

La pression démographique et la diminution relative des revenus des hydrocarbures vont, pendant un moment, accentuer la crise de l'agriculture et obliger



Un paysan aux moyens traditionnels.

les paysans à plus de labeur. Depuis, on s'est rendu compte de l'impossibilité de résorber les déficits des domaines, condition d'un revenu de subsistance pour les travailleurs. Le pouvoir sera obligé de libérer les commercialisations des fruits et légumes au début des années quatre-vingt. Le taux d'inflation générale augmentait de plus de 20 %. L'augmentation des prix en amont va encore réduire les profits tirés de la hausse des prix des fruits et des légumes ; à telle enseigne que le pouvoir d'achat des classes moyennes est lui-même menacé.

A la suite d'une série de décisions libérales, le pouvoir s'atta-

que aux domaines agricoles socialistes auxquels il réduit les subventions. En 1984, l'impératif de rentabilité est exigé. Les domaines, condamnés en raison de la nature des terres à culture vivrières, connaîtront une réduction du nombre des journées. On organisera des rotations d'équipes payées presque à la tâche. Cependant, le personnel administratif n'est pas touché par ces mesures.

Une nouvelle orientation

La neutralisation des domaines socialistes fera disparaître toutes les cultures industrielles, réduire la production de lait et de beurre. On fera appel aux enfants scolarisés pour ramasser les olives. Même la production de thé, déjà très faible, a régressé au profit de l'orge en raison des prix très rémunérateurs de la viande. Le paysan inséré dans l'unité agricole collective sera contraint d'abandonner son emploi extra-agricole. Il va lui falloir plus de temps de travail pour qu'il atteigne un revenu décent. La nouvelle option a été prise avec une telle rapidité que même les responsables chargés de son application n'ont pu réunir tous

les moyens de son exécution. Le ministère de l'agriculture, mis devant le fait accompli, est obligé de cafouiller avant de pondre des textes réglementaires une fois l'opération lancée.

Une mauvaise politique hydraulique

A l'heure actuelle plusieurs techniciens proposent des solutions de rechange pour une amélioration de l'agriculture. Elles reposent sur le triptyque : intensification des cultures, formation du personnel et politique hydraulique. En effet, un hectare

CISJORDANIE-GAZA

La révolution par les pierres

Cinquante tués, presque tous par balle, des centaines de blessés, des milliers d'arrestations, tel est le bilan de la grève de masse du peuple palestinien, qui se déroule en Cisjordanie et à Gaza, depuis deux mois.

Pendant vingt ans, Israël s'était assuré le contrôle des territoires occupés (TO) par l'emploi de la carotte et du bâton. D'un côté, le quadrillage policier appuyé sur un réseau d'indicateurs, les tracasseries administratives, la prison, le bannissement. De l'autre, les avantages accordés aux notables projordaniens, considérés comme les seuls interlocuteurs valables.

Contrôle léger (quelques centaines de militaires et de garde-frontières, en majorité Druzes) efficace et de surcroît rentable, les recettes fiscales couvrant largement les frais d'occupation. Ce dispositif a été balayé en décembre, malgré la brutalité de la répression.

« Les nouveaux Palestiniens »

Trois habitants des territoires occupés sur quatre n'ont pas vingt-cinq ans, un sur deux à moins de quinze ans et n'ont d'autre mémoire que celle de l'occupation.

Plus urbanisés, plus instruits, moins prisonniers des vieux clans et des traditions, ils ont travaillé en Israël, lisent à Jérusalem la presse arabe la plus subversive du Moyen Orient, apprennent l'hébreu et regardent le journal télévisé israélien.

Ils ne comptent pas sur une cinquième guerre israélo-arabe pour libérer le pays et n'ont

aucune illusion sur les régimes arabes « progressistes » ou « conservateurs » et leurs dirigeants, pas plus qu'ils ne croient en « la révolution islamique » de Khomeini, même si les mosquées sont utilisées pour les réunions. Et s'ils soutiennent la direction de l'OLP, ils savent que personne ne mènera à leur place les combats décisifs.

Paradoxalement, l'occupation des territoires occupés et leur intégration dans l'économie israélienne les a rapprochés des Arabes israéliens et recréé l'espace palestinien, déchiré par la partition de 1948. Et comme les liens économiques et humains restent très forts avec la Jordanie, autre fraction détachée de la Palestine historique par les Anglais en 1920, la nouvelle génération a pris conscience, au cours du lent processus de maturation amorcé en 1967, et d'une manière plus accélérée, depuis deux mois, de son identité et de son unité profonde.

Et de fait, l'interlocuteur valable, toujours introuvable pour les Israéliens, ce ne sont pas les notables projordaniens, le roi Hussein ou même l'OLP, mais les « institutions nationales » qui ont émergé pendant la « révolution des pierres » comme le centre de la lutte contre l'occupant.

Israël dans la tempête

Depuis décembre, les Israéliens ont pris conscience qu'ils vivaient sur un volcan. Une série de mythes se sont effondrés : 1. croyance en l'arrivée miraculeuse et massive d'immigrants pour se substituer aux Palestiniens dans la Samarie et la Ju-

dée. Les Juifs russes émigrent aux Etats-Unis et ceux d'Amérique soutiennent Israël, mais restent à New York. Et la réalité démographique reste explosive : 2 125 000 Arabes sous contrôle Israélien (dont les deux tiers en Cisjordanie et à Gaza) contre 3 590 000 Juifs, soit un rapport de 37/63. Et selon certains experts israéliens ce rapport sera de 45/55 en l'an 2000. L'annexion rampante ou directe ne peuvent rien contre ces données. 2. Croyance que la répression, les discriminations et l'asphyxie des territoires occupés allaient provoquer un départ massif des Palestiniens opprimés vers la Jordanie. 3. Fin du rêve de l'intégration politique de la minorité arabe dans l'Etat d'Israël. La grève générale des Arabes israéliens, massivement suivie par les 700 000 « Palestiniens de l'intérieur » a révélé que s'ils continuent à réaffirmer leur « loyauté » à l'Etat hébreu, ils soutiennent aussi, sans trouble, le nationalisme des Palestiniens des territoires occupés. 4. Perte des illusions sur la possibilité de geler, de façon durable, le problème palestinien.

Jusqu'en 1948, la question palestinienne était intégrée dans la série des guerres israélo-arabes. La paix avec l'Egypte en 1979 et la guerre Iran-Irak ont recentré le problème sur le conflit intercommunautaire entre Palestiniens et Israéliens. D'où une crise morale et politique sans précédent au sein de l'armée, de la population et des partis politiques, de façon vive dans le parti travailliste, mais aussi dans l'autre composante dure de la coalition au pouvoir.

Ainsi, au sein du Likoud, le maire de Tel Aviv, Shlomo Lahat, s'est prononcé pour la restitution des territoires occupés sauf Jérusalem est. Plus surprenant encore, la position de Moshe Amirav, membre du CC de Herout (le parti de Shamir), sur la « négociation avec les Palestiniens pour créer deux souverainetés, l'une israélienne, l'autre palestinienne sans partage physique ».

Deux peuples, une même terre

Depuis le 19 janvier, les grandes capitales s'activent pour éteindre l'incendie. Une Conférence exploratoire sur le Proche-Orient, réunissant Israël, la Jordanie, l'Egypte et une délégation palestinienne « acceptable pour les deux parties », pour assurer le succès de la conférence internationale.

Mais quels que soient les espoirs dans la tenue d'une conférence internationale, il est illusoire de croire en la viabilité

d'un Etat palestinien avec la Cisjordanie, dont l'économie est intégrée en partie à Israël et en partie à la Jordanie. Sans parler de Gaza, dont les habitants sont à 60 % des réfugiés... de 1948.

Tout aussi inacceptable pour les Palestiniens serait une nouvelle partition qui séparerait les « Palestiniens de l'intérieur » des autres, répartis dans l'Etat palestinien, le Liban, la Jordanie.

La réalité incontestable, c'est que sur la Palestine historique vivent deux peuples attachés au même pays. Cela signifie la fin de la politique de la matraque, la mise sur pied d'un cadre permettant aux deux peuples d'exister ensemble dans la paix, défini par les deux seuls interlocuteurs possibles : Israël et l'OLP.

Le pire serait la poursuite du processus d'affrontement actuel qui déboucherait, comme en Irlande du Nord, sur une guerre permanente.

Messaoud MEDIONI

1. Michel Warchawsky, « Avoir 20 ans à Gaza », in *Politix* du 21/1/1988.
2. *Libération* du 18/1/1988.

Enfants palestiniens sur la plage de Gaza.



TEHERAN : TROIS JOURS POUR BALAYER LA MONARCHIE

Au cours des années soixante, le shah mène une politique de modernisation accélérée de son pays. Les pétrodollars servent à l'achat massif d'usines « clés en main » et l'équipement d'une armée moderne, intégrée dans le dispositif militaire américain.

Cette politique menée avec brutalité provoque la colère des paysans, chassés de leurs campagnes et qui reviennent s'entasser dans les bidonvilles, des commerçants du bazar, des travailleurs, des étudiants, du clergé chiite. Mais les manifestations sont réprimées, les libertés supprimées et l'Iran devient l'empire de la terreur (1963-1977).

Fin de règne

Tout commence à Tabriz, important centre industriel, universitaire et religieux. Au cœur d'une région ethniquement minoritaire, cette ancienne capitale de l'éphémère République populaire d'Azerbaïdjan a souffert de la politique culturelle, autoritaire

et centraliste du shah. Dans ce contexte, la répression d'une manifestation de religieux provoque un soulèvement général et de violents affrontements avec la police, puis avec l'armée (18-19 février 1978).

Le mouvement est enclenché : grèves, manifestations, journées de deuil se succèdent jusqu'à la fin août.

En septembre, après la fin du Ramadan, l'action s'amplifie malgré la loi martiale et la répression (Vendredi noir).

Une étape décisive commence en octobre, avec la grève générale des ouvriers de la raffinerie d'Abadan, qui s'étend à tout le secteur industriel, au personnel des hôpitaux, de la télévision, des transports, des banques, de la fonction publique. Devant la paralysie de l'appareil de production et la désagrégation de l'armée, le shah change de gouvernement et remplace le général Azhari par Chapour Bakhtiar, un des dirigeants du Front national. Mais le mouvement ne retombe pas.

Le 11 janvier 1979, à Washington, le secrétaire d'Etat américain, Cyrus Vance, annonce que « le shah a décidé de quitter l'Iran pour prendre des vacances à l'étranger ».

Le 13, après avoir formé un conseil de régence, le shah part pour l'Egypte. Mais le 19, après la manifestation massive de Téhéran, les institutions provisoires s'effondrent et, le 1^{er} février, l'ayatollah Khomeiny est accueilli en Iran par des millions de manifestants.

Les journées de Téhéran (11-12 février)

Le 9, le gouvernement Bazargan désigné par Khomeiny définit ses objectifs : organiser un référendum sur le changement de régime, préparer l'élection de l'Assemblée constituante et du parlement, éviter la désagrégation de la police, de la gendarmerie et de l'armée ; en bref, réaliser la passation du pouvoir du shah à l'imam.

Mais l'imprévisible se produit. Le 9, dans la soirée, les soldats de la garde impériale, les Djavidan (immortels), humiliés par le départ du souverain et ulcérés par le soutien apporté par les Homafar (officiers de l'armée de l'air) à Khomeiny, attaquent la base de l'armée de l'air de Douchan-Tapeh, située dans le quartier populaire de Farahâbad, au sud de Téhéran.

Attaqués, les aviateurs ripostent et lancent un appel à l'aide. Des milliers d'habitants affluent vers la caserne, s'arment, dressent des barricades et participent aux combats.

Le 10, Téhéran se mobilise. Des dépôts d'armes sont pris d'assaut. Des milliers de fusils et de mitrailleuses sont distribués à la population qui s'empare des centres stratégiques de la ville, libèrent les trois mille détenus de la prison Quasr, rebaptisent l'ambassade d'Israël en « ambassade de l'OLP ».

Paniqués, débordés, gouvernement et clergé multiplient les appels à la modération. De son

côté, l'état-major déclare qu'il ne résistera pas à la population. Le 11, les insurgés sont maîtres des bâtiments publics, des commissariats, des casernes, des aéroports et gares, des radios et de la télévision...

Téhéran se couvre de barricades. Dans le brasier révolutionnaire, la police politique (la Savak) et toutes les forces répressives de l'ancien régime disparaissent. Des milliers de soldats et d'officiers désertent, les unités spécialisées se désintègrent.

Après la proclamation de la République islamique, le 2 avril, Khomeiny dispose de tous les moyens pour écraser les groupes révolutionnaires, les syndicats et plusieurs partis, interdire les libertés démocratiques, discipliner les travailleurs, les femmes et la jeunesse ainsi que les minorités nationales opprimées (Kurdes, Turkmènes, Baloutches, Arabes).

L'ordre islamique s'installe en Iran.

Chibani MAKHLOUF

CRIMES RACISTES : Le poids des mots, le choc des assassinats

Alors que dans des divers milieux, on insiste lourdement sur la criminalité et la délinquance dont les immigrés seraient les premiers responsables, on relativise, par contre, l'importance de la « criminalité définitive », le crime raciste, et le fait que les immigrés, principalement maghrébins en sont la principale cible.

Tous les discours sur l'intégration seront caduques, si n'est pas mis un terme aux crimes de ceux qui considèrent que « le seul bon immigré est un immigré mort » et qui passent leur temps de loisir à tirer sur les Arabes pour la simple raison qu'ils sont Arabes.

Il ne se passe pas un jour, sans que le Front National ne dé-

nonce l'occupation étrangère, « cinquième colonne », qui paraît-il déstabiliserait la France. Le *Méridional* du 4 avril 1987, proche des thèses du FN, n'hésite pas à écrire que « le problème de l'invasion aux yeux du président du Front national est biologique avant même d'être politique ou sociologique ».

Les apprentis sorciers de la haine raciale

Bien sûr, ces théoriciens modernes de l'exclusion rejettent toute analogie avec le racisme, de la même manière que leurs ancêtres, les partisans de la « science des races » niaient

toute parenté entre leur « théorie scientifique » et la haine raciale.

La science ne saurait s'embrancher de considérations subjectives, elle est seulement l'objet d'études ; le seuil de tolérance est simplement l'expression visible de la difficulté de cohabitation entre différentes communautés. En France, nous n'en sommes pas encore (ou plus !) aux déclarations d'un National Front (en français Front national) en Angleterre qui proclamait ouvertement en 1976 : « nous sommes fiers d'être racistes et nous le disons » (*Spearhead*, septembre 1987).

Il y a quelques semaines, le Club de l'horloge constatait scientifiquement que la cohabitation ethnique est impossible et que pour extirper la source du mal il fallait envoyer « les étrangers non assimilables » dans leur bled, particulièrement les musulmans dont la tradition et la culture seraient incompatibles avec la civilisation occidentale.

Malgré l'émotion considérable soulevée par la mort de Malik Ousseki (il y a tout juste plus d'une année et qui a donné lieu à la manifestation du 4 décembre 1987), une feuille locale du Front national (*National 83*) n'hésite pas à écrire ces lignes odieuses : « On se souvient de la mort du petit casseur gauchiste, nommé Malik Ousseki, malgré son état de santé lamentable il n'avait pas hésité à attaquer en pleine nuit les forces de police chargées du maintien de l'ordre » (mercredi 20 janvier).

La victime (de surcroît morte !) devient l'agresseur et les voltigeurs qui l'ont mis à mort d'innocents agressés en « état de légitime défense ». Si la matraque a tué le jeune Malik, les paroles de ce canard de la haine se chargent de salir de manière puante sa mémoire. Comment ne pas comprendre, à travers cette apologie et les déclarations de Jean Marie Le Pen (dont certaines ont fait l'objet de condamnations pénales), que certains « bons français » et autres nostalgiques de l'Algérie française n'hésitent pas à faire « du carton » sur les « bicots » en se revendiquant fièrement des idées ou de leur adhésion au Front national.

Grandiloquence et limites des mesures antiracistes

Les recommandations de la Chancellerie, les diverses propositions et la loi antiraciste n'ont pas enrayé la hausse mortelle des crimes racistes. Au ministère de la Justice, il y a les déclarations et les actes.

Ainsi le comité de soutien de la famille Benmohamed, qui fait circuler une « lettre-ouverte-pétition », n'a toujours pas été reçue en audience par le ministre de la Justice.

La loi antiraciste, votée par le Parlement le 1^{er} juillet 1972 proposait notamment la « ré-

pression de la provocation à la haine raciale ». Elle a été suivie en 1973... par des ratonnades et des attentats mortels contre les ressortissants algériens, principalement.

La justice, quant à elle — y compris quand les auteurs de crimes racistes passent en cour d'assises — fait preuve d'une clémence qui ne peut que satisfaire ceux qui considèrent les assassinats des immigrés, comme des « délits mineurs », tout juste bons à figurer dans la rubrique des faits divers des journaux.

La lenteur des procédures judiciaires, et les « sanctions » pénales plus que minimales autorisent à s'interroger sur l'efficacité des mesures répressives lorsqu'elles ne sont pas dirigées contre les immigrés.

En effet, lorsque un immigré ou un jeune beur est jugé pour un délit mineur on invoque pas avec autant d'insistance que dans les procès des criminels racistes les circonstances atténuantes.

Le principe d'égalité devant la justice résiste mal à la lecture des faits.

Les médias gonflent d'ailleurs tout acte délictuel d'origine immigrée.

Dans cette optique, l'intolérance se combine avec l'absence de sécurité des communautés immigrées.

Tout immigré est en situation de sursis de mort permanente ! L'exigence des associations immigrées et antiracistes pour que la justice châtie de manière exemplaire les auteurs des crimes racistes, n'est-elle pas conforme aux exigences d'une démocratie authentique qui prendrait en compte les intérêts de la population.

Fetici Boughera à Albertville, Ahmed Zemouri à Béziers cent troisième et cent quatrième victimes de crimes racistes depuis sept ans, trop c'est trop !

Mais l'indignation morale, les cris de vierges effarouchées de ceux qui pactisent volontiers avec les croisés modernes de la haine raciale ne suffisent pas. Les mobilisations, qui se sont développées ces derniers mois contre le racisme et la xénophobie, montrent que pour lutter contre ce cancer, les bonnes paroles ne suffisent pas ; il faut s'attaquer aux racines du mal, combattre résolument tout ce qui au niveau social, économique et politique, le génère.

Mohamed LAKHAL

UN AN D'AGRESSIONS RACISTES

Janvier

L'année 1987 s'était ouverte avec la découverte, dans la Moselle, du corps d'un jeune Algérien, Taïeb Aïboud.

A la même période, un jeune maghrébin de treize ans est blessé au bras par un policier de Bourg en Bresse (Ain). Il avait le tort de se trouver dans un endroit où aurait dû se trouver des voleurs de voitures.

9

Un jeune Algérien de seize ans est grièvement blessé par balles à Strasbourg. Une fois n'est pas coutume, son agresseur est arrêté et incarcéré.

12

Bouakaz, dix-neuf ans ainsi qu'un couple sont victimes d'une « expédition punitive contre les Arabes » menée par cinq militaires du RIMA à Castres. Ils seront inculpés de « coups et blessures par armes et avec préméditation » le 17 janvier.

24

Première inculpation dans l'assassinat de Malik Ousseki.

Février

Agression contre des immigrés maghrébins par des soldats et sous-officiers du Bataillon des chasseurs alpins, basé à Chambéry.

16-17

Attentat nocturne contre un café algérien à Chambéry. Un consommateur est grièvement blessé. Les auteurs, des chasseurs alpins seront arrêtés quelques jours après.

19

« Circonstances atténuantes » du jury de la cour d'assises de Carpentras pour le meurtrier d'un jeune Algérien en mai 1986 (5 ans de prison dont 3 avec sursis).

20

En appel, réduction de peine de perpétuité à 20 ans pour le meurtrier de Habib Grimzi.

7-8 mars

A la fête de Radio Funk à Dreux, un groupe de danseurs beurs est agressé à coups de pistolets : quatre blessés graves.

25

Kader Mekeci est blessé à

l'œil par un « virtuose » du pistolet qui « n'aime pas les Arabes ».

26

Cinq ans de prison dont trois avec sursis pour l'assassin de Rabah Saadi tué le 12 janvier 1985 (cour d'assises de l'Hérault)

28

Omar Slimani, dix-neuf, est poignardé par un vigile du magasin Radar de Champigny (région parisienne).

5 juin

Abdelkader Moussaoui, cinquante-huit ans, père de trois enfants est assassiné dans son épicerie à Caen. Le meurtrier s'est enfui.

15

Abdel Abenis, étudiant de dix-neuf ans est tué par une balle en pleine tête à Nevers.

17

Lors d'une course poursuite, le jeune Aziz Bouguessa est tué par deux gendarmes.

Juillet-Août

A Nice, quatre jeunes gens « qui n'aiment pas les Arabes » abattent un travailleur tunisien. Un autre Maghrébin est roué de coup à Fort Mahon. Mohand Tayeb Bouguermouh, cinquante et un ans est tué le 31 août à Charlevilles-Mezières, son corps est jeté dans la Meuse.

24 Septembre

Procès Taillefer (voir *Libre Algérie* n° 7)

3-4 Octobre

Dans la nuit, Youssef Moussaoui, vingt-six ans est blessé par balles à Lyon.

17 Novembre

Bouchabi Senoussi, trente-deux ans, père de trois enfants est assassiné. Deux soldats du RPIMA de Castres sont inculpés, la LADH de Miloud Brahimi se porte partie civile.

Décembre

Dans la nuit de Noël, un Algérien est tué dans le nord de la France.

1988

Les meurtriers de Fetici Boughera et Ahmed Zemouri montrent que le « train d'enfer » des crimes racistes continue de rouler.



LE RETOUR DES IRANIENS

Au début du mois de janvier, Jacques Toubon, secrétaire général du RPR affirmait sans sourcilier : « le gouvernement a pris ces décisions d'expulser ces Iraniens vers le Gabon afin de contribuer à apaiser nos relations avec l'Iran, de favoriser le règlement de l'affaire des otages et de continuer à assurer la sécurité des Français, de garantir ce que nous avons réussi à obtenir depuis seize mois, c'est-à-dire qu'il n'y ait plus d'attentat dans notre pays ».

Une voix autorisée, très proche des milieux gouvernementaux, reconnaissait ainsi ce que n'avaient cessé de dénoncer plusieurs organisations et personnalités : le marchandage avec le régime de Khomeiny.

Le commissaire du gouvernement, lors d'une séance du tribunal administratif, le 12 janvier, demandait un sursis à exécution pour trois des expulsés, et signalait : « Nous sommes bien obligés de replacer ces affaires dans le contexte des relations internationales et du terrorisme ».

Pendant ce temps, la mobilisation internationale, pour le retour des expulsés s'amplifiait et l'inanité des accusations du

gouvernement français se révélait de plus en plus. L'inique et arbitraire « procédure d'urgence absolue » masquait mal les raisons véritables de l'expulsion.

La suspension des arrêtés d'expulsion de dix des douze des opposants iraniens, par les tribunaux administratifs de Paris et de Versailles, après que le ministère de l'Intérieur ait annoncé la conclusion d'un accord avec les Moudjahidin, pour des « raisons humanitaires », suite à la longue grève de la faim des expulsés au Gabon et de leurs amis en France, a mis à nu le vide du « dossier ».

L'humanisme bien tardif du gouvernement vise à camoufler son recul. Sept réfugiés iraniens sont donc revenus le 14 janvier 1988 en France, les autres ont été accueilli provisoirement par l'Espagne, le tribunal administratif ayant demandé leur retour en France.

Le droit d'asile, cette conquête démocratique, a eu gain de cause sur les marchandages inter-étatiques, cette « raison d'Etat », qui au nom de principes douteux, fait bon marché de la sécurité des personnes.

Mohamed LAKHAL

FOYERS D'IMMIGRES FOYERS D'EXCLUS

Les foyers pour travailleurs immigrés se situent en général à la périphérie des zones d'habitation et sont construits selon des normes architecturales qui privilègent beaucoup plus la rentabilité et le « remplissage » que le confort.

Peut-on parler de confort lorsque des personnes sont entassées dans des chambres vétustes, aux cloisons minces qui ne permettent aucune intimité, même dans les chambres individuelles... Ces foyers sont l'une des marques visibles de la volonté d'exclusion des populations immigrées.

Les résidents (tel est en effet le terme d'usage, puisque les foyers sont assimilés à des hôtels) ne paient pas un loyer mais une « redevance » qui inclue des prestations et des charges, ce qui permet aux sociétés gestionnaires d'augmenter les loyers en arguant de surcoûts fictifs. Les loyers peuvent ainsi s'échelonner jusqu'à mille francs par personne dans des foyers vétustes et insalubres où, dans des chambres de 15 m², quatre à six personnes sont logées — si on peut parler de logement — et paient donc une redevance équivalente et même supérieure à un appartement HLM.

Les associations gestionnaires et les pratiques gestionnaires

Les foyers sont financés en grande partie par des fonds publics : prêts et subventions du FAS, du ministère du Logement et des collectivités locales. Par le FAS, les immigrés financent la

construction et la gestion des foyers et paient le prix fort. Et pourtant, il s'agit — paraît-il — de logements gérés par des sociétés « sans but lucratif ». Ces sociétés invoquent continuellement « les problèmes de gestion » et multiplient les excès en tout genre : règlements intérieurs draconiens, contrôles permanents effectués par des gérants

autoritaires et expulsions arbitraires.

Ainsi, en octobre 1987, un service d'ordre de l'ADEF (société gestionnaire) a expulsé de Bobigny et Aubervilliers des résidents, sous prétexte qu'ils hébergeaient des « clandestins ». L'expulsion s'est déroulée sans décision de justice ni réquisition du préfet. Ces pratiques illégales

se situent dans la logique du « traitement » du logement pour les immigrés.

Il faut rappeler que c'est en pleine guerre d'Algérie (1956) que fut créée la SONACOTRAL (actuellement SONACOTRA), subventionnée par le ministère de l'Intérieur, chargé des « affaires musulmanes », dont le rôle était de construire et gérer des foyers pour des travailleurs immigrés isolés et des logements pour les familles algériennes. Il s'agissait, en fait, d'une stratégie de contrôle de l'immigration, et principalement de celle en provenance d'Algérie, alors en pleine lutte de libération nationale.

Le maintien du logement-foyer associé aux remises en cause incessantes du regroupement familial vise à rendre plus difficile l'accès des immigrés au parc HLM.

Les hausses abusives de loyers, justifiées par des prestations et des charges exorbitantes au regard de la dégradation des locaux, conçus plus comme des dortoirs vétustes que comme ce qu'ils devraient être : des lieux de vie.

Les réactions des travailleurs immigrés

La longue grève des foyers de la SONACOTRA et autres est encore présent dans les mémoires... Les travailleurs immigrés se sont régulièrement mobilisés contre l'arbitraire qui les frappe et la non-reconnaissance de leurs droits. Tout aussi régulièrement, ils manifestent contre les projets de fermeture des foyers qui aggravent encore leurs conditions de vie par un nouvel éloignement de leur lieu de travail.

Face à eux se trouvent des hommes sans pitié, tel ce monsieur Brandt, directeur général de l'AFTAM (et gérant du foyer Belleville dont la fermeture permettra de réaliser une juteuse opération immobilière), qui n'hésite pas à affirmer : « Quand il faut sévir, nous n'hésitons pas. Si un résident refuse de payer alors qu'il le peut, nous le vidons. » Propos musclés qui cachent mal une politique répressive.

Alors que, dans les discours officiels, on met en avant l'intégration comme s'il s'agissait d'une formule magique, n'y aurait-il pas urgence à aligner le statut de ces foyers-dortoirs sur le droit commun et leur permettre ainsi l'accès au parc HLM.

Amonkal TIDJANI

Des grévistes de la faim à la veille de leur expulsion, le 23 janvier 1975 à Paris.



CODE DE LA NATIONALITE LES SAGES ONT RENDU LEUR COPIE

La commission des sages, composée selon les termes mêmes du garde des sceaux, monsieur Chalandon, de « gens représentatifs qui ne soient pas engagés dans le débat, mais qui aient une crédibilité dans l'opinion » a rendu son rapport le 7 janvier. Rapport volumineux, constitué de soixante propositions qui visent à réaménager le code actuel.

Les différentes mesures proposées

Pendant sept mois d'auditions et d'enquêtes, les sages ont procédé à une investigation importante, répondant au souhait de monsieur Chirac de « proposer un choix entre une simple modification de la législation actuelle ou une refonte com-

plète de la législation en vigueur ». Les sages proposent que le jeune étranger né en France opte pour la nationalité française entre 16 et 21 ans à condition qu'il y réside dans les cinq ans qui précèdent sa demande.

La procédure déclarative est donc mise en avant. Il est également précisé qu'entre 18 et 21 ans, le jeune étranger ne pourra acquérir la nationalité française s'il a fait l'objet de condamnations pour « terrorisme », ou « atteinte à la sûreté de l'Etat », à une peine de 6 mois de prison ferme pour proxénétisme ou trafic de stupéfiants et enfin si un arrêté d'expulsion a été prononcé à son encontre.

C'est une version très peu mûrie de sagesse du projet de loi gouvernemental.

L'arrêté d'expulsion, dont on connaît la propension des préfets à l'appliquer, constitue un véritable

déni de justice. Comment en effet admettre que les jeunes, nés en France et n'ayant pas souvent vécu dans leur pays d'origine, soient expulsés, brisant ainsi la vie familiale de parents déjà en butte aux vexations quotidiennes de la « douce France ».

Ensuite, les sages émettent un certain nombre de restrictions plus sévères que dans le code actuel, au sujet de l'acquisition de la nationalité par mariage. Il s'agit de lutter contre les « mariages blancs », hantise du ministère de l'Intérieur.

Pour les commissionnaires, le parquet devrait saisir la justice « s'il apparaît que le conjoint s'est livré au profit d'un Etat étranger, à des actes incompatibles avec la qualité de Français ». Il est difficile de saisir ce que signifie ces termes, mais une chose est certaine c'est qu'ils représentent un verrou supplémentaire qui rend plus difficile l'accès à la

nationalité. La commission des sages propose également la renégociation des conventions bilatérales (principalement franco-algérienne) en matière de service national.

A ce sujet, il faut rappeler que l'article bête et méchant de *Nationalité 83*, qui affirme sans sourciller que les jeunes Beurs font, sans exception, leur service en Algérie. Affirmation gratuite démentie par les faits et les chiffres.

Les réactions au rapport des sages

Les réactions se sont faites sur un arrière fond de consensus. Le MRAP souligne l'orientation positive du rapport, mais constate néanmoins les « restrictions apportées aux acquis du code actuel concernant l'accession à la nationalité française par déclaration pour les enfants mineurs, les conjoints français et par extension pour les enfants de parents devenus français ».

La Ligue des droits de l'homme, pour sa part, estime que les « sages paraissent nettement rejeter la logique d'exclusion qui inspirait le gouvernement ». L'association France Plus estime le rapport globalement positif, « notamment le fait que l'administration soit dorénavant te-

nue de justifier ses refus de naturalisation ou de réintégration » (entretien à *Libération* 9-10 janvier 1988 d'Areski Dahmani). SOS-Racisme, par contre, s'insurge contre les nombreuses restrictions de la copie des sages, notamment le caractère volontaire de la démarche pour obtenir la nationalité française.

Nous n'étonnerons personne en relevant la réaction plus que vive du Front national qui voit là dans le projet des sages la suite logique du rapport de Michel Hannoun.

Les vertus amères du consensus

La FASTI (Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés), quant à elle, s'inquiète « du consensus qui se dégage, fondé sur l'hypocrisie et la suspension ». Si le gouvernement français a choisi le terrain de la concertation pour essayer de désamorcer la mobilisation contre son projet, la copie des sages se situe en fait dans la même lignée que ses propositions. Le consensus quasi-général masque mal les données d'une politique qui vise à dresser des obstacles sur tout problème concernant peu ou prou l'immigration.

Mohand LAACHEB

COLLOQUE

La place du monde arabe dans la vie intellectuelle et culturelle en France

Ce colloque, organisé par l'Institut du monde arabe à Paris et le CFPJ, le 18, 19, 20 janvier 1988, et placé sous le patronage du ministère de l'Éducation nationale, était un des premiers du genre, un mois à peine après l'ouverture au public de l'Institut du monde arabe, dans un cadre architectural tout à fait original par sa modernité et esthétique arabe.

Les exposés et débats qui se sont déroulés dans le grand auditorium ont révélé la qualité exceptionnelle des intervenants universitaires, français et arabes, de l'enseignement secondaire et supérieur, arabisants ou francophones, et ont constitué un formidable espoir dans le rôle que doit dorénavant jouer l'IMA auprès de ceux qui s'intéressent au monde arabo-musulman.

La place religieuse et sociale des arabo-musulmans en France

La première journée débutait par l'allocution de monsieur Hamadi ESSID, ambassadeur, directeur de la mission de la Ligue arabe à Paris, fort applaudi pour son intervention portant principalement sur le nombre de pratiquants de la religion musulmane en France (quatre millions) et sur le million de maghrébins votant. La francophonie en progrès dans les pays arabes et la dénonciation des attaques de certains journaux français se prononçant « contre les Arabes et pour l'Islam » pour tenter d'opposer les deux catégories furent vivement appréciés par l'assistance.

Suivit la présentation du colloque par monsieur Bassem EL JISR, directeur général de l'Institut du monde arabe, qui évoqua l'espoir que devait constituer pour tous les arabisants l'IMA, comme lieu de regroupement de la mémoire collective du monde arabo-musulman notamment par la communication des fonds arabes de toutes les bibliothèques françaises.

Le statut de la langue arabe dans l'enseignement secondaire

Monsieur Bruno HALFF, inspecteur général d'arabe, devait évoquer la progression du nombre d'élèves étudiant l'arabe en France : « Alors qu'en 1972-1973 seulement cinq cents élèves étaient concernés par cet enseignement, ce chiffre est aujourd'hui de 14 200 élèves ! La langue arabe a vu son statut juridique s'aligner sur celui de la langue anglaise au point de devenir, en France, une des treize langues optionnelles pour le baccalau-

réat », ce dont chacun ne peut que se réjouir.

D'autre part, « l'enseignement de la langue arabe, langue étrangère, à un grand nombre d'élèves non arabophones constitue un phénomène unique en France, un travail unique sur le plan mondial ». Les enseignants qui professent la langue arabe ont le même statut que celui des autres professeurs de langues étrangères vivantes ; personnel titulaire en général, agrégé ou certifié le plus souvent. Il faut regretter que l'arabe ne soit pas enseigné dans l'enseignement technique où se trouvent le plus grand nombre d'élèves d'origine arabo-musulmane. « Aujourd'hui, la langue arabe a son public, ses débouchés pour les spécialistes ou arabisants alors qu'il y a seulement une décennie il n'apparaissait pas évident de considérer l'enseignement de la langue arabe comme une langue vivante. » Cette spectaculaire évolution ne doit pas pour autant occulter l'obsession du débouché qui n'existe pas pour les autres langues étrangères, bien que de plus en plus optent pour cette langue par curiosité.

L'enseignement de l'arabe à l'université

Madame CHABBI, maître de conférence à l'université Paris VIII, dans un exposé extrêmement brillant a relevé comment les mondes arabe et islamique ont toujours été présents dans les champs savants, culturels, sociaux et politiques, en France. « Sortis de l'âge de l'orientalisme qui a duré plus d'un siècle et demi, depuis environ un quart de siècle, les rapports avec les pays arabes sont à peu près devenus des rapports comme les autres. L'âge dans lequel nous sommes entrés n'a pas encore de nom. »

L'intervenante faisait remarquer que le mot « islam » a encore une représentation négative, même si le discours savant tente de rétablir un peu le discours commun ; le contrepoint étant difficile encore à ce jour à établir.

Il existe encore, en effet, un décalage entre le savoir et l'information qu'il faut à tout prix réduire, nécessitant d'aller au-delà de ce qu'a produit l'âge de l'orientalisme. On en est aujourd'hui à nommer un problème scientifique, à le faire entrer dans le champ de vision car « nommer les choses donne pouvoir sur elles ».

Madame Chabbi attire l'attention sur le fait que, même si les études de la langue arabe ne sont pas tout à fait dégagées de l'âge orientaliste, ce ne sont plus des « disciples » mais des « étudiants » qui siègent sur les bancs de l'université.

La situation n'est cependant, quoiqu'en évolution, pas idyllique : dans de nombreuses grandes écoles, l'arabe n'a pas le statut de langue étrangère, notamment au concours de l'École polytechnique, de l'École nationale d'administration (ENA) et se trouve en voie de disparition à l'École des mines et à l'École centrale.

Traces historiques de textes arabes en Europe

Madame BALAGNA, conservateur de la bibliothèque de l'Institut du monde arabe, intervint ensuite sur les traces historiques de textes arabes en Europe. Les premiers textes d'arabe ont été trouvés en Espagne, en latin ! On n'a aucune trace jusqu'au Moyen Âge ; ils n'apparaissent qu'au XVI^e siècle : on a retrouvé un *Coran* ayant appartenu à Charles V.

Tout bon érudit de la fin du XV^e-début du XVI^e siècle se devait, après le grec et le latin, d'étudier l'arabe (ce que le commun des mortels ignore aujourd'hui en France).

La première chaire d'arabe a été créée sous François I^{er}. Les premiers fonds au XVI^e siècle sont le fruit du *quattrocento* italien (grec, latin, hébreu, arabe). « Notons que l'Europe revient au grec au XVI^e siècle, plus tard que les Arabes, au XVII^e siècle. »

L'IMA constitue la base de cette quête des ouvrages arabes en France et avec sa bibliothèque informatisée joue un rôle centralisateur de toute ces données.

La tenue des ateliers lors de la 2^e journée

Les participants se sont répartis selon leurs motivations dans les ateliers suivants :

— atelier média travaillant sur l'image du monde arabe dans la presse française et de l'actualité de l'immigration dans le cadre du traitement de l'information sur le monde arabe dans les médias français ;

— atelier musique présidé par monsieur Cherif KHAZNADAR, directeur de la Maison des cultures des mondes, et par monsieur Christian POCHÉ, ethnomusicologue de l'IMA ;

— atelier édition-traduction, travaillant sur les traductions de l'arabe en français en 1987 ;

— atelier enseignement-éducation-recherche sur la place du monde arabe dans les programmes et manuels scolaires français. Une importante discussion a montré combien il était ambigu de se fixer comme projet d'enseigner « l'histoire des autres » et de dépasser les occultations liées à l'histoire de chacun.

Monsieur Ahmed ELAYED, directeur de l'Institut des sciences de l'éducation à Tunis, devait intervenir sur l'enseignement de l'arabe dans le primaire aux enfants des Tunisiens établis en France.

La séance plénière de clôture mettait en évidence la nécessité de dépasser une intervention et vision trop idéalisées des progrès réalisés tendant vers une conception un peu trop institutionnalisée.

Cependant, ni la présence dans la salle de monsieur Monory, ministre français de l'Éducation nationale, d'un ambassadeur pour sa part très applaudi ou de représentant officiels de certains États arabo-musulmans n'ont gêné un débat qui s'est voulu positivement cri-

tique, attirant l'attention sur les dépassements indispensables à effectuer tant par rapport à la vision du monde arabo-musulman dans l'enseignement en France que dans celle qui apparaît dans les livres d'histoire dans les pays du Maghreb tendant parfois à l'unification et à l'uniformisation de l'enseignement.

De même, le lien a été fait avec la littérature qui, trop souvent encore, sous couvert de « trahir l'arabisme » condamne les nouvelles structures poétiques et romanesques qui aujourd'hui caractérisent les romanciers et poètes de la deuxième génération, espoir en voie de confirmation des nouvelles générations.

YASMINA

CAMUS

Pied-noir déchiré...

Le livre de José Lenzini, *l'Algérie de Camus**, analyse un certain nombre de textes et d'articles d'Albert Camus (prix Nobel en 1957 en pleine guerre) sur l'Algérie pendant la colonisation française. Parlant des « racines algériennes » de l'auteur, Lenzini relève une phrase significative : « Tout l'amour dont je suis capable, je crois que l'ai donné à l'Algérie. C'est pour cela que je reste parfois les mains vides. »

Il est certain que *Noces*, *l'Été*, *la Halte d'Oran* et *le Voyage à Tipassa* sont remplis du lyrisme qui caractérise le style de l'auteur. Il faut relire ses pages éclatantes de vérité et de simplicité, dans *Chroniques algériennes*, lorsqu'il décrit, en tant que journaliste, la « misère de la Kabylie » : « La vérité c'est que nous cotoyons tous les jours un peuple qui vit avec trois siècles de retard et nous sommes les seuls à être insensibles à ce prodigieux décalage. » Il dénonce une politique politicienne, responsable de cet état de fait politique constituée de « demi-mesures, d'arrangements, de petites charités et de subventions éparpillées ».

On peut comprendre, à travers ces analyses, que Camus se prononce pour que la communauté autochtone accède aux mêmes droits que les Européens.

Mais la période algérienne de Camus, ce ne sont pas seulement les dieux du bonheur et de la jouissance à Tipassa, ni la description de la misère kabyle ; ce sont aussi des prises de position politiques nettement orientées. Il écrit en effet : « Actuellement, les Arabes ne font pas à eux tout seuls l'Algérie. L'importance et l'ancienneté du peuple français, en particulier, suffisent à créer un problème qui ne peut se comparer

à rien dans l'histoire. » Argument maintes fois évoqué pour justifier des situations coloniales, tout récemment encore, à propos de la présence des Français en Nouvelle-Calédonie.

Camus, dans la même lancée, dénonçait « l'intransigeance » du FLN.

L'exil définitif de Camus et son silence, alors que le colonialisme réprimait sévèrement la lutte pour l'indépendance, ont montré le gouffre entre l'écrivain et le sujet historique qu'il n'a pas su ou voulu être.

L'Homme révolté que pouvait être Camus a délaissé *la Peste* (le colonialisme), pour se réfugier sur l'Olympe évanescence de l'absurde, de la pierre que Sisyphée essaie vainement de remonter en haut de la montagne et qui retombe comme si ce symbolisme démontrait la condamnation des « réformes » et divers plans colonialistes, face à la détermination de la lutte du peuple algérien.

José Lenzini relève que les personnages camusiens sont rarement arabes. Il s'agit souvent de « silhouettes croisées dans *Belcourt*, à *Tipassa* et dans *la casbah*, en *Kabylie* et dans *le Sud-Algérien* ». C'est ainsi que Kateb Yacine écrit : « Camus est un libéral tiraillé entre deux parties. Sa vie était en France et ses racines en Algérie. Tout bien pesé, il était plus Français qu'Algérien. »

Albert Camus déclarait lui-même : « Si j'avais à choisir entre la justice et ma mère, je choisirai ma mère. » Un choix douloureux pour l'auteur de la peste qui l'a conduit à se taire sur la lutte de libération nationale après son départ d'Algérie.

Mohand LAACHEB

* : Editions Edisud, 1987.

LA FETE DES FLEURS, UNE TRADITION MILLENAIRE

Dans le calendrier berbère, qui ne correspond pas au calendrier musulman, on l'appelle *Tamegra ijeggigen*, la fête des fleurs. Chaque 28 février, elle revient et annonce la fin prochaine des rigueurs de l'hiver et préfigure l'arrivée du printemps.

Ce jour-là tout le village est en fête. Les enfants se réveillent de bonne heure et s'en vont dans les champs cueillir le narcisse, les primevères ou les jonquilles. C'est donc les bras chargés de *taxult n embi* que les enfants s'en retournent au village. Là, des bouquets sont confectionnés qui viennent égayer l'intérieur des logis ou encore la façade des maisons. Des

réjouissances sont organisées dans tous les villages de Kabylie : offrandes de fleurs, danses et chants...

Des plats sont préparés spécialement pour cette journée comme par exemple la soupe de fevettes (*ahlaw*), une bouillie épaisse de semoule (*tahrirt*), le couscous cuit à la vapeur avec des plantes sauvages et des œufs durs (*seksu uderies*) ou encore des crêpes (*tigrifin*).

Journées de fêtes et de joies, l'arrivée du printemps dans ces régions souvent pauvres est d'une grande importance. Les grandes jarres (*ikufan*) présentes dans tou-

tes les maisons kabyles, dans lesquelles l'orge, le blé, l'huile d'olive, les figues sèches, les caroubes, les fèves et autres glands sont entreposés pour l'hiver, seront bientôt vides. Avec le retour des jours meilleurs, chaque famille pourra de nouveau travailler à les remplir. On comprend donc pourquoi on accorde tant d'importance à cette journée.

Beaucoup parmi nous ont oublié cette merveilleuse fête. Depuis maintenant deux ans, grâce à l'association de culture berbère (ACB), la communauté berbère en France, dépositaire de cette tradition, fête *Tamegra ijeggigen*, la fête des fleurs.

A l'ACB, beaucoup souhaiteraient que cette journée soit l'occasion pour tous, berbères ou non, d'exprimer à travers une fleur ou un bouquet qui son attachement, qui son amour ou tout simplement de fêter le retour du printemps.

Le 28 février de cette année, l'ACB nous prépare une journée culturelle riche et diversifiée. A l'occasion de la fête des fleurs de cette année, nous pourrions voir une magnifique exposition de tapis et de bijoux berbères, et un exposé sera fait sur cette tradition par Ali Sayad.

Un montage poétique intitulé *Imeslayen usirem*, Paroles d'es-

poir, sera donné par Moh Cherbi et Mouloud Aït Amar.

La chanson sera aussi présente puisque nous pourrions écouter la grande chanteuse chaouïa, Markunda Aures et les chanteurs kabyles Smaïl Chenoune et Cherif Isulas.

Venez donc nombreux participer à la fête des fleurs, le 28 février à partir de 13 h, au *Relais Mènilmontant*, 85 bis, rue de Mènilmontant, 75020 Paris, métro Mènilmontant.

Pour tout renseignement supplémentaire, adressez-vous à l'ACB, 37 bis, rue des Maronites, 75020 Paris.

Bonne fête !

LIVRES...

LES FLEURS DU PRINTEMPS BERBERE DE 1980

De nombreuses publications traitant de la langue et de la culture berbères ont vu le jour.

Depuis près de dix ans, notamment et particulièrement depuis le « printemps berbère de 1980 », plusieurs initiatives sont prises dans différents domaines : publications enseignement, création d'associations, de radios etc., créant une grande dynamique culturelle en plein développement. Que ce soit dans l'immigration où les conditions semblent plus favorables ou au pays malgré la répression, la jeunesse veut s'exprimer. C'est ainsi que sont nées plusieurs publications scientifiques de très grande qualité.

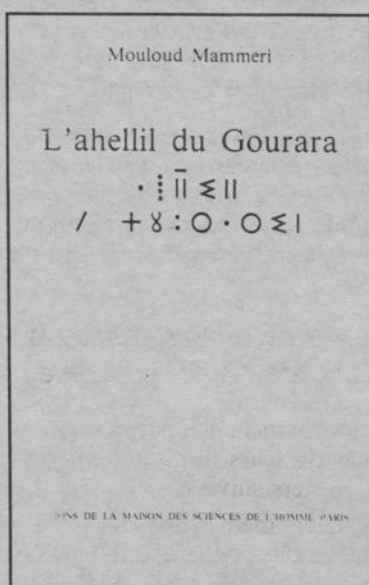
L'HELLIL DU GOURARA, de M. Mammeri

Le coefficient d'accélération qu'a pris depuis peu l'histoire des peuples sans écriture à peu près partout dans le monde, leur fatal et bientôt irréversible alignement sur le type de la civilisation technicienne d'Occident font qu'en certaines régions on assiste probablement aux dernières années où l'on peut recueillir les documents de littérature orale non encore adultérée. Le Gourara du Sud-Ouest algérien est de celles-là. Longtemps préservée par les sables dans un relatif isolement, la société gourara évolue aujourd'hui rapidement. Déjà, une politique du tourisme, soucieuse de rentabilité, travaille à transformer la communion re-

cueillie de l'*ahellil* en foires, ses officiants en batteurs.

C'est par hasard qu'une équipe de chercheurs a découvert en même temps que la poésie de l'*ahellil* sa musique polyphonique, probablement millénaire. Dans l'*ahellil* sont sédimentés des éléments divers, certains venus de très loin.

Dans une humanité bientôt uniformisée par ses propres inventions et qui dispose de moins en moins de variantes civilisationnelles, un genre comme l'*ahellil* constitue un exemple encore vivant d'une façon de dire autre chose, autrement.



AWAL, Cahiers d'études berbères

Ce numéro d'*Awal* est consacré à deux aspects complémentaires de la culture berbère ou plus généralement maghrébine.

TAFSUT

Tafsut, série spéciale « Etudes et Débats », vient de mettre en vente un numéro 4, d'une présentation beaucoup plus soignée, achevée ; ce qui a dû justifier le retard de la parution. La couverture est embellie et les articles sont bien présentés, la lecture en est bien plus aisée que dans le passé.

La revue *Tafsut* est née à Tizi-Ouzou après le « printemps berbère » de 1980. Elle se veut donc le support d'une information libre et porteuse d'un débat d'idées sur la culture et l'identité berbère à l'échelle du Maghreb (Tamazgha). *Tafsut*, il est important de le préciser, est une publication totalement indépendante et qui ne bénéficie d'aucun appui institutionnel, ni au Maghreb ni à l'étranger.

Dans ce numéro 4, on y trouve une article de A. Chaouïa, « Confession cryptique », suivi d'une étude remarquable sur la domestication du savoir, de Rachid Bellil, qui est une réflexion sur la sociologie en Algérie. On peut y lire un article de Amar Ouerdane, intitulé « Kabyle et Arabes durant la phase décisive de la guerre de libération nationale (1954-1957) », ainsi qu'une réflexion de Ouali Bouaziz sur les relations entre l'Algérie et le Machrek. De nombreuses autres contributions se trouvent dans cette livraison de la revue, comme celle de Salem Chaker et d'une équipe de linguistes.

Le premier concerne la langue au sens large. L'exposé de la problématique tamazight telle qu'elle se présente au Maroc pose en réalité le problème général de la présence berbère dans l'Afrique du Nord.

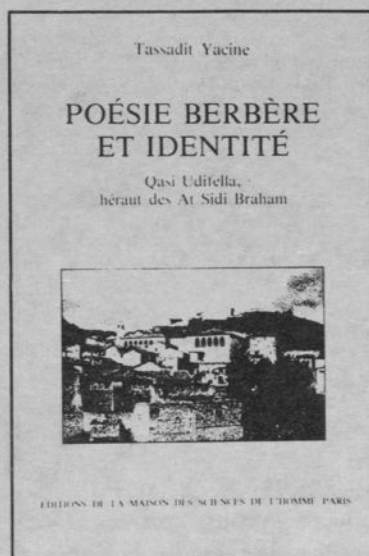
L'étude d'un aspect de linguistique marocaine sur un point précis ainsi que deux textes de la tradition orale vivante en rifain et tachelhit apportent un appoint à la question posée. L'étude de trois contes kabyles montre la façon dont la société traditionnelle avait traduit et interprété la même question. Un texte de Kateb Yacine prolonge le thème dans la fiction. Enfin, l'exemple des indiens Jivaros d'Equateur expose une expérience particulièrement probante de récupération d'une langue minoritaire par ses propres locuteurs.

Le deuxième ensemble concerne la civilisation matérielle et plus spécialement l'urbanisme et l'occupation de l'espace par différentes communautés berbères : la cité mozabite, la *guelaâ chaouïa*, les villages kabyles.

Cet aspect de l'identité se retrouve au plus loin dans la préhistoire canarienne et son lot d'inscriptions de type libyque semblable à celui que l'on rencontre dans le continent.

Ces éléments complètent ainsi l'apparat plus théorique dont certains éléments avaient été exposés dans les deux premiers numéros d'*Awal*.

POESIE BERBERE ET IDENTITE, de T. Yacine



Dans un système colonial, l'opposition majeure colonisé-colonisateur a pour effet d'occulter les tensions internes de la société colonisée. Les indépendances, au contraire, les révèlent et souvent les exacerbent.

Le livre de Tassadit Yacine décrit une crise identitaire d'un groupe berbérophone, celui des Bibans (situé à la limite de la Kabylie), sur lequel s'exercent différentes tentatives d'imposition de pouvoirs idéologiques et politiques à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

Tassadit Yacine est parti d'un corpus de poésies orales du poète Qasi Udifella, transcrit

quasi exhaustivement en caractères arabes, situation exceptionnelle dans le cadre de la littérature orale kabyle. L'analyse des poèmes fait ressortir leur étroite liaison avec les clivages sociaux. En se disant, le poète dit les autres, non seulement ceux de son groupe mais aussi les groupes dominés.

Outre l'avantage de présenter une recherche menée de l'intérieur selon l'esprit et les méthodes de l'anthropologie, cet ouvrage laisse entrevoir la richesse et la complexité d'une société confrontée aujourd'hui encore à une quête fiévreuse de son identité.

FOOTBALL

Le « kaiser » Madjer

Rabah Madjer a été véritablement plébiscité lors du référendum organisé par *France football* et Radio-France-Internationale et sacré à une écrasante majorité « Ballon d'or » africain. Ce trophée est le deuxième attribué à un Algérien (Lakhdar Bellomi a reçu cette distinction en 1981). Il récompense un joueur au talent certain mais qui a eu du mal à s'affirmer. En effet, il faudra attendre la finale de la Coupe d'Europe des clubs champions avec Porto pour voir cet artiste du ballon rond exploser véritablement.

Rabah « l'artiste »

Révéle lors du Mondial espagnol (1982), Madjer tentera (avec Assad) l'aventure européenne. Il connaîtra cependant quelques déboires et des moments d'incertitude à ses débuts professionnels. Son passage au Racing de Paris ne lui ayant pas réussi, il quittera la grisaille parisienne pour le ciel plus clément de Porto (Portugal). Mais là aussi tout ne fut pas rose au début. Sa forte personnalité lui vaudra quelques démêlés avec son entraîneur Arthur Jorge (actuellement au Racing de Paris).

Rabah connaîtra quelques passages à vide et même des moments de doute. Il acceptera difficilement d'être mis sur le banc de touche. Mais très vite il surmontera ces difficultés et connaîtra un véritable rayonnement au point d'être élu, deux années de suite (1985-1986, 1986-1987) meilleur footballeur étranger au Portugal.

La talonnade historique

Tout le monde a encore en souvenir la partie époustouflante réalisée lors de la finale de la Coupe d'Europe, face au Bayern de Munich, ni cette fameuse talonnade dos au but qui fera lever le stade tout entier.

Depuis cette date, Rabah « l'artiste » nage dans le bonheur et multiplie les prouesses. A Tokyo, où il disputera la Coupe intercontinentale avec son club de Porto, Madjer s'imposera en véritable patron, permettant à son équipe de l'emporter devant les Uruguayens de Penarol.

Maintenant, chacune de ses apparitions sur le terrain provoque de véritables débordements d'enthousiasme et des *viva* Mad-

jer qui témoignent de sa renommée. L'ancien joueur de Hussein-Dey est désormais une star, et de nombreux clubs seraient très heureux de l'avoir dans leurs effectifs.

Pour l'heure, Madjer a été prêté pour six mois au club espagnol de Valence (où il réalise des merveilles) avant de rejoindre le Bayern de Munich (RFA) avec lequel il a signé un contrat de trois ans.

A vingt-neuf ans, le joueur algérien est au sommet de son art. Munich, cette grande école du football, lui permettra encore d'exprimer davantage son talent. Il n'y a pas de meilleur hommage que ces propos de *France football*: « Rabah Madjer est de la confrérie des hommes aux clés d'or, de ces magiciens qui ne connaissent pas les frontières et qui annexent tapis volants, tableaux de maître et tables tournantes. (...) Porto, après l'équipe d'Algérie, lui a offert une scène. La saison prochaine, le Bayern lui offrira l'opéra. Le dribbleur magique devra alors apprendre à décliner l'exceptionnel au quotidien. Nous saurons enfin si (...) on peut trouver une rose des sables sur une cime de Bavière »

Saïd ARILES



FICHE TECHNIQUE

- Nom : Madjer
- Prénom : Rabah
- Né le 15 décembre 1958 à El-Biar
- Clubs : AC Hydra, Onalait, NAHD (Hussen-Dey), Racing de Paris, Tours, FC Porto, FC Valence, prochainement Bayern de Munich
- Sélections en équipe nationale : 67 (depuis juin 1978)
- Nombre de buts marqués : 37
- Participations en Coupe du monde : Espagne (1982), Mexique (1986)
- Finaliste de la Coupe d'Afrique des nations à Lagos en 1980, 4^e à Tripoli en 1982, 3^e à Abidjan en 1983
- Titres obtenus : Médaille d'or des Jeux africains 1978
- Vainqueur de la Coupe d'Algérie en 1979 et 1982 (NAHD)
- Meilleur athlète d'Algérie en 1981
- Champion d'Europe en 1987 avec Porto FC
- Champion intercontinental en 1987 avec Porto FC
- Meilleur footballeur étranger du Portugal 1985-1986, 1986-1987

BALLON D'OR 1988

1 Madjer (Porto)	130 points
2 Fofana (Monaco)	63 points
3 Omam Biyik (Laval)	52 points
4 Abdelghani (National)	37 points
5 Abouzeid (National)	25 points
6 Malunga (C. Gruges)	25 points
7 Dawo (Gor Mahia)	21 points
8 Pele (Marseille)	17 points
9 Ayoyi (Léopards)	15 points
10 Milla (Montpellier)	14 points

BREVES... BREVES...

TELEGRAMME...

Réaménagement technique du gouvernement - Houhou est limogé alors qu'il était en tournée d'inspection à Thenia - Au même moment marche du personnel médical et paramédical déclenchée à Mustapha - Corps médical réclame meilleures conditions de travail - Merbah nouveau ministre de la Santé

Alger, 14 février 1988

★ La pénurie périodique de concentré de tomates en Algérie provoque des scènes hilarantes. En effet, à Oran, après un arrivage de la dite marchandise aux Galeries algériennes, tout de suite une chaîne énorme s'est constituée pour, finalement, aboutir au maigre résultat d'une boîte par personne. C'est, paraît-il, le nouveau stratagème trouvé par les autorités officielles pour contrer le marché noir. Mais, pour mieux le mettre en pratique, les Galeries ont mis à côté du caissier un ouvrier de boîtes (une personne). Ainsi, on est sûr que la rarissime denrée ne sera pas revendue à l'étranger. Les autorités semblent tout à fait satisfaites de ce procédé car, expliquent-elles, en luttant contre le vice (le marché parallèle), elles apportent de la vertu par la création d'emplois nouveaux et inédits : les ouvriers de boîtes de conserves. Ces derniers ont tellement bien fait leur travail que l'Algérie s'est permis l'exportation de quarante mille boîtes de concentré de tomates vers la CEE.

★ Le régionalisme et le clanisme, deux mamelles de l'Algérie révolutionnaire, sévissent terriblement. Tout le tissu social en est atteint. Dans le domaine de l'autoconstruction, les limites du tolérables sont largement atteintes. En effet, plusieurs habitants de l'Algérois se plaignent de l'ostracisme dont ils sont victimes car les lots de terrain vendus par l'Etat vont tout droit aux dignitaires du régime et leur clientèle, le plus souvent originaire de l'Est algérien. Cela s'appelle du mauvais régionalisme !

★ Plusieurs milliards de centimes de médicaments périmés ou en voie de l'être sont exposés aux intempéries au niveau de l'ère de stockage de la zone industrielle à Dar-El-Beida. Au moment où pour avoir une boîte d'Aspirine il faut être cousin du pharmacien... quel gachis !

★ L'Algérie est éliminée de la phase finale de football des Jeux olympiques de Séoul (été 1988). En effet, elle a été battue par le Nigéria sur le score de deux à zéro après prolongations. Le match aller, remporté sur le score d'un but à zéro en faveur de l'Algérie, n'a pas suffi pour faire la décision. Privée de Madjer et de Menad, deux pièces maîtresses de son dispositif offensif, l'Algérie se retire sans gloire de la compétition pré-olympique. Cela est d'autant plus préoccupant pour l'entraîneur Rogor que la phase finale de la Coupe d'Afrique des na-

tions se déroulera dans moins de deux mois au Maroc.

★ Vingt-cinq ans après l'indépendance, alors que le syndicalisme est muselé dans notre pays, la fédération de France de l'USTA publie *la Voix du travailleur algérien*. Le dernier numéro de cet organe dénonce l'incompétence du régime actuel qui, pour compenser la baisse des devises, « rackette les travailleurs algériens en Europe ». Face à la

politique du pouvoir, l'USTA « se réjouit de l'union et de l'action commune des forces démocratiques algériennes opposées à la dictature ». L'USTA se situe dans le droit fil du syndicalisme libre, pour l'indépendance des organisations syndicales vis-à-vis des partis et des gouvernements. L'immigration algérienne, confrontée à de nombreuses difficultés, peut y trouver un cadre d'organisation pour défendre ses intérêts matériels et moraux.

DERNIERE MINUTE...

Le gouvernement algérien et le ministre des Finances, monsieur Khellef, ont perdu tous les deux le procès en diffamation contre *le Canard enchaîné* et *Actuel*. Le tribunal, dans son verdict du 12 février, a déclaré que la plainte du gouvernement algérien, via son ambassade à Paris, en voulant se constituer partie civile est irrecevable. Quant à monsieur Khellef, le tribunal a estimé qu'il n'a jamais été diffamé.

Rappelons que l'affaire concerne la publication par *le Canard enchaîné*, reprise par *Actuel*, de documents qui mettent en cause l'Etat algérien dans le financement de certains partis politiques français.

Libre Algérie n° 10, février 1988
BP 89, 75922 CEDEX 19

Journal fondé par Ali Mecili,
assassiné à Paris le 7 avril 1987

Directeur de la publication : Youcef Djedra
Commission paritaire n° 69 258 - Dépôt légal n° 15986
Composition et impression : Rotographie - Montreuil

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom Prénom

Adresse

A retourner à Libre Algérie, BP 89, 75922 CEDEX 19
accompagné d'un chèque de 100 FF, à l'ordre de APIDI, pour un an.